

# AU CŒUR DU TRIALOGUE CANADIEN

Croissance et évolution du  
Bureau des traductions  
du Gouvernement canadien  
(1934-1984)

par  
JEAN DELISLE  
Université d'Ottawa



Publication du Secrétariat d'État  
1984

C'est à la grandeur de cette patrie que, dans son humble sphère, le traducteur canadien a conscience de travailler. La mission est de haute noblesse.

Charles Michaud

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	4
<b>Introduction</b>	
Le dialogue au pays de l'unifolié (1934-1984) .....	5
<b>Chapitres</b>	
1. L'organisation du Bureau (1934-1946) .....	15
2. Les premières innovations (1947-1955) .....	20
3. La diversification des services (1955-1964) .....	25
4. L'accélération de l'histoire (1964-1973) .....	33
5. Des années d'expansion et de réorganisation (1974-1978) .....	39
6. Vers de nouveaux horizons (1978-1982) .....	47
7. La promotion des langues officielles (1983-1984) .....	54
<b>Conclusion</b>	
Au service de la société canadienne .....	61

---

### Liste des tableaux

I. Personnel du Bureau (1934-1964) .....	31
II. Budgets annuels (1934-1964) .....	32
III. Production (1954-1984) .....	55
IV. Interprétation (1964-1984) .....	56
V. Personnel du Bureau (1964-1984) .....	59
VI. Budgets annuels (1964-1984) .....	60

---

## AVANT-PROPOS

En cette année du cinquantenaire du Bureau des traductions du gouvernement canadien, l'occasion nous est offerte de rendre hommage à la fois aux hommes politiques qui ont créé le service et lui ont permis de grandir avec le pays, à ceux qui l'ont dirigé avec sagesse et compétence, et à tous ceux et celles qui y ont dépensé leurs talents et continuent de le faire.

Les dirigeants du Bureau ont tenu à ce que les manifestations du cinquantenaire ne soient pas de simples mondanités. C'est pourquoi cet anniversaire sera marqué par la tenue, en octobre 1984, du premier Colloque national sur les services linguistiques et par la publication du présent ouvrage relatant l'histoire du Bureau depuis sa création.

Reconstituer cinquante ans d'histoire n'a pas été une mince tâche. Ce travail de bénédictin a nécessité la collecte et le dépouillement de centaines de documents dispersés dans plusieurs dépôts d'archives et bibliothèques de la capitale. Il a aussi fallu consulter d'anciens journaux sur microfilms et recueillir le témoignage d'anciens du Bureau, certains ayant pris leur retraite depuis plusieurs années déjà.

Pour mener à bien ce projet, le Bureau a eu la chance de pouvoir compter sur les services de M. Jean Delisle, professeur à l'École de traducteurs et d'interprètes de l'Université d'Ottawa. Avant de passer à l'enseignement, M. Delisle a lui-même travaillé trois ans au Bureau comme traducteur et réviseur. Depuis une quinzaine d'années, il a fait de l'histoire de la traduction au Canada l'un de ses champs de spécialisation. Il a réuni sur ce sujet – négligé par les historiens – une volumineuse documentation.

Le professeur Delisle était donc la personne toute désignée pour dégager les faits saillants de l'évolution du Bureau depuis sa création, tout en faisant ressortir le rôle de cet organisme de service linguistique au sein de l'administration fédérale et de la société canadienne. Sa première ébauche fut soumise aux cadres supérieurs et à quelques anciens du Bureau afin de recueillir leurs observations. À tous ces collaborateurs et collaboratrices, j'adresse, en mon nom personnel et au nom du Bureau, mes remerciements les plus sincères.

Dans son ouvrage, l'auteur a bien montré comment le personnel du Bureau a su, depuis 1934, affirmer sa compétence linguistique tant au pays que sur la scène internationale. Il est frappant de constater à quel point ce service a réussi à s'adapter aux besoins changeants de l'administration fédérale en matière de traduction, d'interprétation et de terminologie. Cette rétrospective présente aussi le mérite de faire ressortir l'empreinte laissée par les sept surintendants et Sous-secrétaires d'Etat adjoints qui se sont succédé à la tête du service.

De cet historique inédit et bien documenté, il se dégage que le Bureau des traductions du gouvernement canadien se caractérise par son dynamisme, son aptitude à s'adapter rapidement aux exigences d'une société en constante évolution et par sa remarquable capacité d'innovation, le Bureau n'hésitant pas à faire appel aux technologies de pointe pour mieux atteindre ses objectifs.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Le sous-secrétaire d'État adjoint  
aux Langues officielles et à la Traduction

Alain Landry

## Introduction

# LE TRIALOGUE AU PAYS DE L'UNIFOLIÉ (1534-1934)

Au Canada, on monologue, on dialogue et on trialogue.

Triologue? Ne cherchez pas ce mot dans le dictionnaire. Au pays de l'unifolié, triologuer, c'est se parler par l'entremise d'une tierce personne : un traducteur ou un interprète.

Ce mode de communication à trois têtes n'est pas particulier au Canada. Il se pratique sous toutes les latitudes et ses origines remontent aux lendemains de la grande confusion babélique. Il semble, cependant, avoir trouvé ici une terre d'élection. Aussi loin que l'on remonte dans notre histoire collective, on en découvre des manifestations nombreuses. Dans l'ombre des explorateurs, colonisateurs, marchands, législateurs, administrateurs et hommes politiques, se sont toujours profilés de discrets intermédiaires qui ont rendu possible la communication entre gens ne parlant pas la même langue.

La faveur dont jouit le trialogue chez nous tient au fait que le Canada est un pays où l'on a beaucoup de «-phones» : anglophones, francophones, italophones, germanophones, hispanophones en composent le tissu humain. En effet, outre les quinze millions d'anglophones et les sept millions de francophones qui forment les deux principaux groupes linguistiques du pays, plus de trois millions de Canadiens, soit 13 p. 100 de la population, ont pour langue maternelle une langue autre que l'anglais ou le français. Tous ces allophones s'expriment dans l'une des 53 langues autochtones ou dans l'une des 40 langues d'immigration qui fleurissent au pays. A eux seuls, les 25 000 Inuits du Grand Nord parlent pas moins de vingt dialectes et utilisent deux systèmes d'écriture.

Le Canada est un véritable kaléidoscope culturel et linguistique.

Bien qu'ils habitent un pays officiellement bilingue, tous les Canadiens ne sont pas polyglottes pour autant. On peut donc donner du Canada la définition suivante : vaste pays peuplé d'une grande variété de groupes ethnolinguistiques qui communiquent entre eux par personnes interposées : les traducteurs et les interprètes.

Malgré son côté caricatural, cette définition du pluralisme canadien a le mérite de mettre en évidence le rôle indispensable des milliers de spécialistes de la communication relayée, qui contribuent à préserver les multiples visages culturels du pays et à lui donner sa personnalité. La traduction ne supprime pas les différences culturelles, elle permet de les cultiver tout en favorisant la compréhension mutuelle.

Les traducteurs, ces communicateurs professionnels, font circuler l'information à tous les échelons de la société; il n'est pas une sphère d'activité dont ils soient absents. En tant que société moderne, le Canada ne saurait se passer de la traduction. Sa vitalité, son dynamisme, son progrès en dépendent dans une large mesure.

Traducteurs et interprètes ouvrent aussi les portes des pays étrangers. Sans leur précieux concours, nos relations diplomatiques, politiques, commerciales, industrielles et culturelles avec l'étranger seraient réduites à la portion congrue. A leur façon, les traducteurs sont les artisans du «gros village» canadien et du fascinant «village planétaire».

Activité de médiation, la traduction favorise la communication, le rapprochement, le respect mutuel, l'ouverture sur le monde, la diffusion des connaissances, le rayonnement des cultures. Elle

est intimement liée au progrès matériel, intellectuel, spirituel.

Indissociable de la réalité canadienne, la traduction est une de ses dimensions fondamentales. Tout au long de nos 450 ans d'histoire, on a eu besoin de gens capables de jeter des ponts d'une rive linguistique à une autre.

A peine les premiers Européens posent-ils le pied sur le sol canadien qu'ils se heurtent à l'obstacle des langues et ont recours aux interprètes pour le surmonter. Les interprètes assistent à la naissance du pays. Il convient de le rappeler en cette année anniversaire de la découverte du Canada, il y a quatre siècles et demi.

### Les premiers interprètes

En explorant l'estuaire du Saint-Laurent en 1534, Jacques Cartier entre en contact avec des tribus dont il ignore tout à fait la langue. Pour lui et les membres de son équipage, l'iroquois c'est du chinois. Il lui faut donc se rabattre sur la pantomime de l'interprétation gestuelle.

Cette forme de communication silencieuse obéit aujourd'hui à des règles bien définies. Mais à l'époque lointaine de la découverte de nos arpents de neige, l'interprétation gestuelle en est encore à ses premiers balbutiements ou, plus exactement, à ses premières gesticulations. Elle n'est donc pas d'un grand secours au navigateur avide de satisfaire sa curiosité d'explorateur.

Le capitaine malouin juge alors que les deux fils du chef de Stadaconé (Québec) ont l'étoffe et la vocation d'interprète. Il les recrute *manu militari* (autres temps, autres mœurs) et les amène en France où il leur inculque les rudiments de la langue française. Lors de son deuxième voyage, il acquiert, grâce à eux, une meilleure connaissance de la Nouvelle-France, de ses accidents géographiques, de ses ressources naturelles, de ses habitants.

Sans le savoir (ni le vouloir), Jacques Cartier inaugure en 1535 la longue tradition du trialogue canadien. Le tout premier métier pratiqué au pays est celui d'interprète; les deux premiers «truchements», comme on disait à l'époque, sont des autochtones.

Au début du dix-septième siècle, Samuel de Champlain crée l'institution des interprètes-résidents. Il place dans les tribus alliées de la coalition laurentienne de jeunes Français aventuriers qui s'occupent d'y défendre les intérêts des marchands et des administrateurs de la colonie naissante.

Ces jeunes gens courageux s'enfoncent dans les bois et vont vivre en symbiose avec les indigènes. Ils s'habillent à l'indienne, couchent sur la dure dans des tentes ou des abris de fortune, chassent, pêchent et participent aux festins, danses et rites qui se mêlent aux actes de la vie quotidienne de leurs hôtes. Certains s'assimilent même au point de perdre presque complètement tout souvenir de leur culture européenne. L'un de ces « truchements» , s'étant trouvé un jour en danger de mort, ne sut réciter pour toute prière que son bénédicité!

Par leur commerce journalier avec les indigènes, les interprètes se pénètrent de l'âme indienne. Ils établissent des liens psychologiques avec eux et s'imprègnent de leur vision du monde. Ils nous enseignent que la véritable communication s'établit moins au niveau des mots qu'à celui des signes culturels, économiques et sociologiques d'une société. Comprendre l'autre, ce n'est pas tant saisir ce qu'il dit que ce qu'il est.

Sous le régime français, on compte aussi bon nombre d'interprètes occasionnels pour les nombreux dialectes indiens, l'anglais et le hollandais. Marchands et industriels français ont besoin de personnes qualifiées pour traiter leurs affaires dans la langue de leurs clients des colonies de la

Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Hollande. Le statut de ces interprètes correspond à celui des pigistes actuels. De profession, ils sont chapeliers, colons, trafiquants, industriels. Les tribunaux de Montréal recourent fréquemment à leurs services.

Les interprètes militaires forment une autre catégorie d'intermédiaires pour les langues. Ces hommes font partie des troupes régulières et occupent souvent un poste de commandement dans un fort éloigné. L'armée de Montcalm compte plus de 1 700 Indiens de diverses tribus et pas moins de dix interprètes.

Tous ces communicateurs du Canada naissant ont largement contribué à atténuer le choc des cultures lors de la rencontre des Européens et des Amérindiens. Ces hommes (peu de femmes exercent ce métier à l'époque) ont joué un rôle social considérable. Ils ont formé une sorte de «groupe tampon» et jeté des passerelles culturelles entre deux civilisations mises brutalement en contact.

### Les premiers traducteurs

Après les Français, c'est au tour des conquérants anglais d'organiser l'administration de la colonie dont la population s'élève, en 1760, à environ 65 000 mille âmes. Sous le régime militaire (1760-1764), les gouverneurs anglais postés à Montréal, Trois-Rivières et Québec s'adjoignent des « secrétaires-traducteurs» pour rendre dans la langue de la majorité les édits et proclamations promulgués en anglais. Grâce à trois officiers britanniques, descendants de Huguenots français, la langue française jouit d'un statut quasi officiel pendant ces quatre années de transition.

L'année de l'établissement du gouvernement civil (1764) paraît la première livraison de *La Gazette de Québec / The Québec Gazette*, premier journal bilingue en Amérique du Nord. Rédigée en anglais et traduite en français, cette publication est à l'origine plus ou moins l'organe d'information officiel du gouvernement.

En 1767, Carleton vient remplacer Murray à la tête de la colonie. Très sensible au fait français, le nouveau gouverneur, établi à Québec, juge essentiel de faire traduire en anglais les lois et ordonnances françaises de l'ancien régime, tâche que les magistrats anglais se déclarent incapables d'accomplir. Par ailleurs, Carleton a besoin d'un « secrétaire français» pour assurer la traduction française des nouvelles proclamations anglaises et autres textes officiels.

Le seul Canadien alors vraiment apte à remplir cette double tâche est le juriste bilingue, François-Joseph Cugnet. Le 24 février 1768, Carleton le nomme *French Translator & Secretary to the Governor and Council*. Pendant vingt et un ans, Cugnet assure la traduction officielle dans la province de Québec. A sa mort, survenue en 1789, son fils, Jacques-François, lui succède. Se relayeront à ce poste : Xavier de Lanaudière, Philippe Aubert de Gaspé et Edward Bowen.

A la suite de l'établissement du régime parlementaire, la Chambre d'assemblée aura elle aussi, à partir de 1793, son traducteur. Conformément à la volonté de la métropole britannique, les lois de la province du Canada sont édictées en anglais, mais le français est admis comme langue de traduction. A partir de 1809, deux traducteurs, l'un pour le français, l'autre pour l'anglais se partagent le travail.

Médiateurs entre Anglais et Français, les traducteurs officiels du régime britannique sont les premiers traits d'union entre deux peuples appelés à partager un même territoire. Se situant à la jonction de deux traditions juridiques, le droit civil et la *common law*, ils sont les premiers au pays à essayer de donner un visage français au vocabulaire des institutions et du droit britanniques, tâche

ardue s'il en est.

Les interprètes, si nombreux sous le régime français, ne disparaissent pas après la Conquête. Loin de là. Les grandes compagnies de traite en emploient encore beaucoup pour leurs négociations avec leurs pourvoyeurs autochtones. A elle seule, la Compagnie du Nord-Ouest compte, en 1804, 68 interprètes dont 56 francophones et 12 anglophones. De 1777 à 1786, un interprète officiel dessert toutes les cours de justice provinciales du Bas-Canada.

En 1840, le Haut- et le Bas-Canada sont réunis. L'article 41 de l'Acte d'Union fait de la langue anglaise la seule langue officielle du Canada-Uni. Cette mesure découle du rapport de Lord Durham qui, l'année précédente, avait proposé l'adoption d'une politique d'assimilation des francophones du Bas-Canada.

Le 18 septembre 1841, Étienne Parent fait adopter par l'Assemblée législative du Canada-Uni un projet de loi de trois articles prévoyant la traduction française, l'impression et la diffusion de tous les statuts de la législature du nouveau parlement et de toutes les lois impériales pertinentes aux affaires du pays. Son projet s'intitule :

*Acte pour pourvoir à ce que les Lois de cette Province soient traduites dans la Langue française, et pour d'autres objets y relatifs.*

Cette loi est la toute première concernant spécifiquement la traduction qu'ait adoptée un corps législatif au pays. Elle précède de 93 ans celle de 1934 qui créera le Bureau fédéral des traductions.

En 1854, un des traducteurs de l'Assemblée législative, Antoine GérinLajoie, soumet au président de la Chambre un projet de réorganisation des bureaux de traduction de cette assemblée. Le projet prévoit la création de trois subdivisions : celle des lois, celle des documents, celle des votes et délibérations. Cette organisation des services de la traduction parlementaire sera maintenue pendant près de cent ans.

L'avocat Eugène-Philippe Dorion est une autre figure importante de la traduction officielle des années qui ont immédiatement précédé et suivi la Confédération. Nommé traducteur à l'Assemblée de la Province du Canada en 1855, il est appelé à y diriger le bureau des traducteurs français en 1859, fonction qu'il assume ensuite à Ottawa jusqu'en 1870 auprès de la Chambre des communes. Ses contemporains ont vanté sa connaissance des langues mortes, de l'anglais et du français et de quelques langues indiennes. Il améliora la qualité linguistique du texte français des lois, mais dut parfois s'incliner devant la volonté des hommes politiques. Sir George-Étienne Cartier lui aurait, en effet, imposé la traduction de *Dominion of Canada* par «Puissance du Canada» dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Le traducteur – et il n'était pas le seul – avait du mal à accepter qu'une colonie non industrialisée de trois millions et demi d'habitants se qualifie de «puissance»...

### Les services fédéraux de traduction

L'article 133 de l'Acte constitutionnel place le français et l'anglais sur un pied d'égalité à la Chambre des communes et devant les tribunaux fédéraux et québécois. En outre, le règlement de la Chambre prévoit que les motions, une fois appuyées, seront lues en anglais et en français avant d'être débattues et que tous les projets de loi seront imprimés dans les deux langues avant leur deuxième lecture.

Pour les années 1867 à 1874, il n'existe pas de compte rendu officiel des délibérations



parlementaires. Un résumé ou des extraits des débats paraissent toutefois dans les journaux ou dans des publications semi-officielles. Il faut attendre 1875 avant que l'on commence à publier *in extenso* et dans les deux langues officielles les délibérations des deux chambres du Parlement. La traduction des débats de cette année-là est confiée à l'entreprise privée. Insatisfaits du résultat, les députés décident, dès l'année suivante, de faire traduire les Débats par l'équipe des traducteurs officiels de la Chambre des communes.

Depuis l'adoption de la loi de 1841 concernant la traduction, le service de traduction de l'appareil fédéral est centralisé. Vers 1910, cependant, ce mode d'organisation ne répond plus tout à fait aux besoins d'un pays dont les activités se sont diversifiées et s'étendent désormais à de nombreux domaines de spécialisation. Les traducteurs généralistes sentent le besoin de se spécialiser afin de pouvoir offrir des traductions de qualité dans un délai acceptable. Devant le malaise qui existe, la Commission de la régie intérieure de la Chambre des communes délègue en Belgique et en Suisse le chef des Débats, Achille Fréchette. Sa mission : se renseigner sur l'organisation des services officiels de traduction de ces pays.

A son retour, le fonctionnaire indique dans son rapport que les deux pays visités ont opté pour un service décentralisé favorisant la spécialisation. En conséquence, il recommande rien de moins que l'abandon du régime de la centralisation:

L'expérience que j'ai pu acquérir au cours de trente-six années de service aux Communes, écrit-il en connaissance de cause, m'a depuis longtemps convaincu que c'est dans la centralisation qu'est le vice du système. [...] il importe d'étendre à tous les départements de l'administration la pratique déjà très intelligemment introduite dans quelques ministères, notamment celui de l'Agriculture, et tout récemment, si je ne me trompe, dans celui de la Marine et des Pêcheries, et de donner aux différents services ainsi établis le soin de traduire les rapports annuels de leurs départements, et, parmi les autres documents fournis par eux aux Chambres, ceux dont le Comité des Impressions recommanderait l'impression.

C'est donc peu avant 1910 que commencent à se multiplier les services de traduction dans les divers ministères et organismes gouvernementaux. Le rapport d'Achille Fréchette sera maintes fois cité en 1934 par les journalistes, traducteurs, députés et sénateurs lors de l'orageux débat entourant l'étude du projet de loi la création d'un bureau centralisé des traductions.

En 1920, les traducteurs fédéraux sentent le besoin de se regrouper et, s'unissant à des personnes vouées à la promotion de la langue française dans la capitale, ils fondent l'Association technologique de langue française d'Ottawa. Les membres de cette petite «académie» se donnent pour but de rallier sous une même devise de travail et de confraternité tous les traducteurs de l'administration fédérale, de stimuler la production méthodique de travaux «technologiques» (entendons par là des travaux lexicographiques spécialisés), d'établir un bon climat de collaboration en matière de recherche et d'épurer la langue des textes législatifs et administratifs émanant du gouvernement fédéral. Ils souhaitent en outre voir augmenter le nombre des publications officielles en langue française et se faire reconnaître comme «spécialistes» ou «techniciens» de la langue. Les premières démarches des traducteurs canadiens en vue d'une reconnaissance professionnelle remontent aux années vingt.

Tous les traducteurs redoutent, à l'époque, le retour au régime de la centralisation. Par

centralisation, on entend alors l'élimination des services de traduction des divers ministères et organismes fédéraux et le regroupement de tous les traducteurs, y compris ceux des Débats et des Lois, en un seul grand bureau. Aux yeux de tous, une telle mesure est inconciliable avec la nature technique de la traduction.

Leurs craintes ne sont pas sans fondements. L'idée de la centralisation, plus ou moins abandonnée en 1910, ressurgit en 1924. Dans un mémoire sur la réorganisation des ministères et services administratifs, la Commission du Service civil propose d'amalgamer, par mesure d'économie, les dix-neuf services de traduction disséminés dans les ministères et organismes de l'État fédéral. En 1924, les traducteurs (à l'exception de ceux qui desservent le secteur parlementaire) sont au nombre de 50 et se partagent une masse salariale de 111 000 \$. Les trois plus gros services sont alors ceux du ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Intérieur et du ministère des Postes avec respectivement sept, huit et sept traducteurs.

Outre les sections dites «ministérielles», les services fédéraux de traduction comprennent deux bureaux s'occupant de la traduction parlementaire (l'un attaché à la Chambre des communes, l'autre au Sénat), la section des Lois et celle des Livres bleus. Créée en 1913 par le greffier de la Chambre, Arthur Beauchesne, cette dernière section est installée dans l'édifice central du Parlement. Les Livres bleus sont les documents officiels d'information publiés par les ministères. Les traducteurs de cette section traduisent aussi les rapports des comités de la Chambre et les publications des ministères non pourvus d'un service de traduction. C'est pourquoi elle sera aussi désignée sous le nom de «Traduction générale».

La centralisation n'a pas lieu en 1924, surtout en raison des pressions exercées par les sous-ministres auprès du Comité spécial du Service civil. Ce sont à nouveau les sous-ministres qui, en 1932 et 1933, se prononcent à l'unanimité en faveur d'un service décentralisé lors des enquêtes de la Commission Sellar sur le contrôle des dépenses administratives.

En réalité, il existe, avant 1934, deux embryons de service de traduction centralisé, l'un au Secrétariat d'État, l'autre au ministère des Postes. En vertu d'un arrêté en conseil du 10 septembre 1931, le Secrétariat d'État assume la traduction en langues étrangères de presque toutes les lettres reçues par les autres ministères. Du 1er janvier 1933 au 1er janvier 1934, par exemple, le traducteur J.P.D. Van Veen traduit pour le compte de 24 services gouvernementaux pas moins de 1 516 pages grand format (lettres, actes et documents techniques divers) dans les langues suivantes : 82 en danois, 85 en hollandais, 7 en flamand, 10 en français, 574 en allemand, 7 en islandais, 478 en italien, 1 en latin, 64 en norvégien, 8 en portugais, 133 en espagnol et 67 en suédois. Les connaissances linguistiques de ce polyglotte accompli auraient fait mourir d'envie Pic de la Mirandole lui-même. Comment ne pas voir en J.P.D. Van Veen l'illustre précurseur de l'actuelle Direction des services multilingues. Quant au ministère des Postes, on y traduit annuellement près de 9000 documents de toute nature pour les ministères des Finances et de l'Intérieur, la Commission du tarif, le Bureau du Gouverneur général et le Conseil du Trésor.

### [Une réforme controversée](#)

Le 29 janvier 1934, le Secrétaire d'État, l'honorable Charles Hazlitt Cahan, dépose un projet de loi prévoyant la création d'un bureau central de traduction devant desservir toute l'administration fédérale. Son initiative provoque aussitôt une levée de boucliers aussi vive qu'inattendue. Jamais 91

fonctionnaires (les effectifs de la traduction en 1934) ne déchaîneront autant de passion au sein de la population, de la presse et des associations de langue française et même de toute la députation du Québec.

Rappelons que ce projet de réforme survient au plus fort de la crise économique qui secoue le pays de 1929 à 1939. Il a comme toile de fond les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement conservateur de Richard B. Bennett et l'abolition récente, par mesure d'économie, de onze postes de traducteurs. Le vif débat sur les timbres bilingues (1927) est encore présent à la mémoire, celui de la création de la Banque du Canada et de l'émission du papier-monnaie bilingue (1934) est en cours.

Le bill Cahan prévoit le regroupement en un bureau unique de tous les traducteurs en titre de la Fonction publique fédérale. Le parrain du bill invoque à l'appui de son initiative des raisons d'efficacité et d'économie. Il entend, d'une part, mettre un frein au développement «anarchique» de la traduction au sein de l'administration fédérale et, d'autre part, assurer une répartition plus équitable du travail entre les traducteurs tout en supprimant du même coup les privilèges dont jouissent les traducteurs parlementaires. Les avantages qu'il voit à cette réforme sont nombreux :

... la réorganisation projetée dans cette mesure rehaussera dans le personnel administratif la situation des traducteurs du français à l'anglais et de l'anglais au français. Elle évitera la répétition dans les services de traduction de recherches s'y rapportant. Elle aura pour effet d'assurer la coopération effective de tous les fonctionnaires et de tous les employés des services actuels de traduction. Elle établira la coordination et l'uniformité dans l'emploi judicieux des termes techniques. Elle améliorera les moyens d'acquérir des connaissances spéciales et aussi la compétence, tout en assurant l'avancement de ceux qui sont employés dans cette division absolument essentielle du service public. Elle tendra à faire disparaître l'inégalité de traitement dans les heures et les conditions de travail et assurera, – ce qui est le point capital, – la publication simultanée en anglais et en français des documents destinés au Parlement et au public. (Débats de la Chambre des communes, 27 février 1934, p. 982.)

Mais la centralisation qui à l'origine se veut une simple réorganisation administrative est perçue, au grand étonnement du Ministre, comme «le coup le plus terrible porté depuis longtemps à l'influence française dans l'administration fédérale» (Charles Gautier, éditorialiste du journal *Le Droit*). Pour le député d'Ottawa E.-R. Chevrier, c'est «le bill le plus nocif qui ait été présenté au Parlement contre les droits du français».

La mesure, allègue-t-on aussi, va à l'encontre de l'article 133 de la Constitution. Privés de leurs équipes de traducteurs, craignent les adversaires du bill, les ministères n'offriront plus aucun service bilingue, ce qui risque d'entraîner un net recul du fait français au sein de l'appareil fédéral.

Tous les députés francophones du Québec se regroupent sous une même bannière et manifestent leur opposition au projet en signant une pétition par laquelle ils réclament rien de moins que le renvoi aux calendes grecques de «ce bill né dans l'ombre, comme un champignon, mais qui n'en a même pas la saveur», selon les termes d'un député hostile à l'initiative Cahan. On est persuadé que cette mesure législative est dirigée contre l'influence française, les traducteurs francophones (vingt postes de chef

de section vont être abolis) et contre le principe même du bilinguisme institutionnel. Les députés conservateurs, dont le parti est au pouvoir, se disent prêts à renverser leur propre gouvernement si le bill n'est pas retiré. On y voit aussi un empiétement sur les prérogatives de la Chambre des communes et du Sénat.

Devant l'hostilité tumultueuse qui s'abat sur son projet, le ministre accepte d'en référer l'étude à un comité parlementaire, celui du Service civil, si son bill est adopté en deuxième lecture. Il l'est le 8 mars. La bataille se transporte alors du parquet de la Chambre des communes au comité parlementaire formé de sept membres : quatre anglophones, trois francophones. Celui-ci recueille une douzaine de témoignages entre le 14 mars et le 9 mai. Un des principaux témoins, le président de la Commission du Service civil, Charles H. Bland, s'applique à souligner les avantages de la centralisation comme l'avait fait la Commission dix ans plus tôt.

Pour leur part, les chefs de la traduction parlementaire, Léon Gérin (Débats), Hector Carbonneau (Livres bleus) et Oscar Paradis (Lois) décrivent à tour de rôle leur service respectif et les conditions de travail de leur personnel. On apprend ainsi que, pendant la session, les traducteurs travaillent plus de 70 heures par semaine. Léon Gérin passe en moyenne douze heures par jour à son bureau, six jours par semaine.

— Etes-vous marié? lui demande un membre du comité.

— Oui, monsieur, répond le chef des Débats, mais ma femme ne m'accompagne pas à Ottawa. Je n'aurais pas le temps de m'occuper d'elle.

A l'exception d'un seul, tous les traducteurs interrogés par le comité se déclarent favorables au maintien du statu quo. Une fois de plus, les sous-ministres font entendre leur voix. Leur opinion n'a pas changé depuis 1924 : ils voient toujours d'un mauvais œil la perte de leurs traducteurs. Les arguments n'ont pas changé non plus : confidentialité de certains documents, sécurité publique, danger de fuite et d'indiscrétion, rapidité d'exécution du travail. Autant d'arguments militant en faveur de la décentralisation et de la spécialisation. Tous les témoins ayant été entendus, le comité d'enquête procède, le 9 mai, à l'étude du bill, article par article. Tous les amendements proposés sont rejetés.

Adopté en troisième lecture à la Chambre basse, le projet de loi est soumis à la Chambre haute. Le leader du Sénat, le très honorable Arthur Meighen, le dépose en première lecture le 29 mai. Deux jours plus tard, les sénateurs renvoient le bill au Comité de régie interne et des dépenses imprévues. Une telle mesure n'intervient que de façon très exceptionnelle lorsqu'un bill a déjà été étudié en comité parlementaire par la Chambre basse. Le 12 juin, le bill revient au Sénat sans modification. Débattu en troisième lecture le lendemain, il est enfin adopté sous sa forme originale. Il reçoit la sanction royale le 28 du même mois.

## Épilogue

Née au milieu de la tourmente, la nouvelle Loi concernant le Bureau des traductions place tous les traducteurs fédéraux sous l'autorité d'un seul ministre, le Secrétaire d'État, et les assujettit aux dispositions de la Loi du Service civil. Elle crée en outre un Bureau et le poste de surintendant. Ce sont là ses seuls effets directs.

Les dispositions statutaires d'une loi sont une chose, ses modalités d'application, une autre. Nulle

part dans le texte de loi, il n'est dit que le nouvel organisme absorbera les traducteurs attirés des ministères en les regroupant dans un bâtiment unique. C'est l'intention implicite du législateur, mais cette question relève de l'administration de la Loi. «Bureau» peut donc s'entendre au sens concret de «lieu de travail» ou au sens abstrait de «service».

Au début des années 30, on a placé tous les comptables fédéraux sous l'autorité du ministère des Finances sans pour autant les déloger des ministères. C'est ce régime de centralisation «mitigée» que réclament la très grande majorité des traducteurs.

Les plus farouches partisans du maintien des services de traduction dans les unités administratives, les influents sous-ministres, vont-ils parvenir à convaincre le Secrétaire d'État et le nouveau surintendant de donner au mot «centralisation» le sens de coordination, rationalisation, direction, surveillance, sans procéder pour autant à la fusion de toutes les équipes de traducteurs? Telle est la situation au lendemain de la tempête. Une tâche délicate attend le futur chef du service de traduction : préciser le sens du mot «bureau» en respectant l'esprit de la Loi, sans pour autant décevoir les attentes des traducteurs.

---

**LE BUREAU DES TRADUCTIONS,  
UN DEMI-SIÈCLE AU SERVICE  
DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE  
(1934-1984)**

## Chapitre premier

# L'ORGANISATION DU BUREAU (1934-1946)

Au début de juillet 1934, les traducteurs parlementaires ont terminé leur travail. Ceux qui n'habitent pas la capitale s'appêtent à retourner auprès de leurs familles. La session ayant été exceptionnellement longue et ardue, le gouvernement de Richard B. Bennett leur accorde une prolongation de vacances bien méritée. Leur sort, tout comme celui de leurs collègues des ministères, n'a pas encore fait l'objet d'une décision. Les traducteurs aimeraient bien, pourtant, être fixés avant leur départ sur ce qui adviendra d'eux à la fin du congé sessionnel.

On songe à les regrouper à l'imprimerie nationale. Cette rumeur en inquiète plus d'un. Ces fonctionnaires jouissent d'une relative autonomie. Tous les bruits qui courent les portent à s'interroger sur leurs nouvelles conditions de travail, leur rang, leur salaire, leur futur chef, les contrôles auxquels ils seront soumis. C'est dans ce climat d'incertitude qu'ils quittent la capitale.

### Le premier surintendant

Quelques semaines après la fin de la session, la Commission du Service civil annonce que le chef du nouveau Bureau sera choisi par voie de concours et qu'il touchera un traitement maximum de 5 400 \$ par année.

Le 1<sup>er</sup> octobre, le nom du candidat choisi est rendu public. Le quotidien *Le Droit* titre à la une sur sept colonnes : «M. Robichaud, directeur fédéral de la traduction». Selon les termes de la Loi, le «surintendant» – ce titre officiel ne plaît pas à tout le monde – se voit confier la tâche de «surveiller et contrôler le Bureau sous la direction du Ministre».

Domitien Thomas Robichaud n'est pas un nouveau venu en traduction. Né à Shippagan, au Nouveau-Brunswick, en 1881, il entre au service du gouvernement fédéral en 1909. Cinq ans plus tard, il est nommé traducteur au ministère des Travaux publics; il est promu chef du service en 1927. Le premier surintendant est donc bien au fait de la situation de la traduction au gouvernement fédéral. Il connaît aussi les sentiments des traducteurs au sujet de la centralisation.

Assermenté le 2 octobre, il ne tarde pas à se mettre à l'œuvre. Il espère terminer l'organisation du Bureau avant l'ouverture de la session, prévue pour le 12 janvier 1935. Le Secrétaire d'État, Charles Cahan, lui prête provisoirement son bureau au Parlement.

La surintendance occupe alors très peu de monde : le surintendant, un secrétaire et un garçon de bureau. Comme secrétaire, M. Robichaud s'adjoint Georges-R. Benoit, traducteur au ministère des Mines et secrétaire de l'Association technologique de langue française d'Ottawa.

Trois tâches prioritaires attendent le nouveau patron de la traduction : *a)* former le Bureau qu'il dirigera car, ne l'oublions pas, cet organisme n'existe encore que sur papier; *b)* publier la version française du compte rendu officiel des débats parlementaires, le Hansard, en même temps que l'anglaise; *c)* faire en sorte que tous les rapports annuels des ministères puissent être déposés en versions française et anglaise durant la première semaine de chaque nouvelle session.

### La formation du Bureau

La plus délicate de ces trois tâches est évidemment la formation du Bureau. Elle se fera par étapes et exigera beaucoup de tact et de diplomatie; les résistances de la part des traducteurs, surtout ceux des Débats, sont grandes. Une tournée des services de traduction s'impose. Après avoir interrogé les chefs de section et les sous-ministres sur les avantages et les inconvénients d'un éventuel regroupement de tous les traducteurs dans une «Centrale de traduction», selon l'expression de l'époque, Domitien Robichaud recommande au Secrétaire d'État de laisser les traducteurs dans les ministères, provisoirement du moins, sans pour autant renoncer à les placer sous la juridiction du nouveau Bureau. Le but de l'opération est double : soustraire les traducteurs à l'autorité de leurs sous-ministres respectifs et assurer une meilleure coordination de la traduction en même temps qu'une répartition plus équitable du travail. Cette mesure permet, en outre, l'application d'une échelle de salaires unique pour ce groupe de fonctionnaires.

Cette solution de compromis ne va nullement à l'encontre des dispositions de l'article 3 de la **Loi concernant le Bureau des traductions** où sont énoncées les attributions et les fonctions du nouvel organisme:

[...]collaborer avec tous les départements du service public et les deux Chambres du Parlement du Canada, ainsi que tous les Bureaux, branches, commissions et agents créés ou nommés en vertu d'une loi du Parlement ou par arrêté du Gouverneur en conseil, en faisant et revisant toutes les traductions, d'une langue dans une autre, de tous les rapports administratifs et autres, de tous documents, débats, bills, lois, procès-verbaux et correspondance.

Dès le mois d'août 1934, un premier décret du Conseil privé transfère la trentaine de traducteurs parlementaires au nouveau Bureau. Ceux-ci perdent du coup un privilège qui leur est cher, celui de ne travailler que pendant les sessions, c'est-à-dire cinq ou six mois par année seulement. En décembre, un deuxième décret vient ajouter à ce premier noyau une trentaine d'autres traducteurs disséminés dans un certain nombre de ministères. À la fin de 1934, le nouveau service centralisé de traduction compte en tout et pour tout 57 traducteurs et une quinzaine d'employés de soutien.

Il faut attendre novembre 1937 avant qu'un troisième décret sanctionne le transfert du personnel de la traduction de cinq autres ministères. Toutefois, quelques services échapperont pendant plusieurs années encore à la juridiction du Bureau. C'est le cas du service des Affaires extérieures et de celui du Sénat, fief inexpugnable de l'irréductible Louvigny de Montigny.

### La traduction de nuit

Avant la centralisation, la version française du compte rendu *in extenso* des délibérations des deux Chambres du Parlement paraît avec plusieurs jours de retard, ce qui lui fait perdre toute son utilité et agace souverainement députés et journalistes francophones.

Pour remédier à la situation, le surintendant instaure dès la session de 1935 un nouveau régime de travail aux Débats : le travail de nuit. Cette initiative audacieuse permet de ramener successivement ce retard à vingt-quatre heures, six heures et une heure. Par la suite, on réussit à faire paraître les deux versions du Hansard plus ou moins simultanément.



Comme compensation, les traducteurs des Débats ont droit, en 1935-1936, à un congé sessionnel de trois mois. Concédié à titre exceptionnel, ce congé est accordé annuellement par la suite. Ce régime de travail nocturne dure toujours. Les traducteurs de la Division des lois bénéficient, quant à eux, de six semaines de vacances.

### L'amélioration du service de traduction

Jusqu'en 1934, les rapports annuels des ministères paraissent en français avec plusieurs mois, voire plusieurs années, de retard. Un ministère, par exemple, rédigea en anglais au mois de février 1930 son rapport de 1928-1929; celui-ci ne vit le jour en français qu'en juillet 1931, soit exactement 28 mois après la fin de l'exercice! Depuis longtemps, la presse francophone réclame avec insistance que les documents importants soient déposés en même temps en versions française et anglaise. L'utilisation rationnelle des ressources humaines du Bureau rend la chose possible dès l'exercice de 1935-1936.

Le nouvel organisme n'a donc pas tardé à améliorer la qualité du service des traductions au sein de l'appareil fédéral. Pourtant, tous les adversaires de la centralisation ne s'avouent pas vaincus. Deux ans exactement après le dépôt en Chambre du bill Cahan, le député Jean-François Pouliot soumet une proposition de loi comportant deux articles : le premier abroge purement et simplement la *Loi concernant le Bureau des traductions*, le second replace tous les traducteurs sous l'autorité immédiate des sous-ministres. Cette ultime tentative de retour à l'ancien régime ne fait pas long feu : l'Orateur de la Chambre juge irrecevable le projet de loi du député de Témiscouata.

À l'exception de quelques irréductibles, la grande majorité des députés des deux côtés de la Chambre ne tardent pas à reconnaître les avantages de la réorganisation du service de traduction. En 1937, le nouveau Secrétaire d'État, Fernand Rinfret, fait l'éloge aux Communes du jeune Bureau dont il a la responsabilité même si, en 1934, son parti, alors dans l'opposition, avait mené une lutte farouche contre le bill Cahan.

L'honorable Richard B. Bennett dont le parti a subi une cuisante défaite lors des élections de 1935, ne peut s'empêcher alors de faire remarquer, non sans une pointe de malice, à son adversaire politique : «C'est de nature à satisfaire ceux qui ont pris l'initiative de faire adopter cette loi que d'avoir l'approbation de ceux qui la combattirent avec tant de vigueur, il y a quelques mois à peine.» Douce vengeance de parlementaires...

### Une documentation «en lambeaux»

Pour accomplir leur travail, les traducteurs disposent à cette époque de maigres ressources documentaires comme en fait foi une lettre qu'un chef de division, Omer Chaput, fait parvenir au surintendant en 1937 et dans laquelle il réclame avec insistance des dictionnaires. Pour toute documentation, les quatre traducteurs de son service n'ont que trois dictionnaires anglais-français dont deux «en lambeaux», un *Larousse Universel* «en lambeaux» lui aussi et quatre volumes (lettres A à M) de l'*Encyclopédie Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*. On n'y trouve aucun dictionnaire anglais ni aucun ouvrage spécialisé. Sa demande n'est pas restée lettre morte; deux ans plus tard, ce service s'était enrichi de dix-sept nouveaux titres, la plupart «en bon état».

Parmi ces nouvelles acquisitions figurent *L'Expression juste en traduction* (1936) et *Le Vocabulaire pratique de l'anglais au français* (1937). Les auteurs de ces ouvrages sont

respectivement Pierre Daviault, réviseur aux Débats, et Léon Gérin, qui dirigea ce service de 1919 à 1935. Fruits d'initiatives personnelles, ces deux publications ont été d'un grand secours pour tous les traducteurs canadiens à une époque où les bons instruments de travail étaient relativement rares. Rappelons que la toute première édition du *Harrap français-anglais* paraît en 1934 et la partie II, anglais-français, en 1939 seulement.

### Deux missions de guerre

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, certains traducteurs du Bureau participent à des projets internationaux. En 1942, le Canada accepte de prêter au *Language Bureau* de l'armée américaine 18 de ses traducteurs afin qu'ils collaborent à la traduction française de 500 manuels destinés aux Forces françaises d'Afrique du Nord. Composée de traducteurs des Débats, cette équipe se rend à New York pendant l'intersession. C'est la toute première mission internationale confiée au Bureau. Pour sa part, le premier surintendant n'a jamais été appelé à voyager dans l'exercice de ses fonctions.

La même année, une dizaine de traducteurs sont affectés au Bureau des publications bilingues de l'armée, rebaptisé Bureau des traducteurs militaires, dès qu'on commence à y traduire des langues étrangères, le russe en particulier. Cette équipe, placée sous la direction du colonel J.-H. Chaballe et dont Pierre Daviault est le réviseur en chef, collabore à la rédaction d'un *Dictionnaire militaire anglais-français et français-anglais*, dont l'édition préliminaire comprenant 15 000 mots paraît en 1943. Elle est le fruit d'une coopération entre l'état-major de l'armée canadienne et du ministère de la guerre des États-Unis. L'édition définitive, publiée deux ans plus tard, renferme pas moins de cent mille termes.

Quand on sait combien de néologismes il a fallu forger pour désigner les armes nouvelles et les dernières innovations en matière de stratégie militaire, on mesure l'ampleur de la tâche accomplie. Même à l'égard des termes les plus simples et les plus courants de la langue militaire, il n'existe pas toujours d'équivalence entre les vocabulaires français et anglais. La rédaction de ce dictionnaire représente le premier travail terminologique d'envergure réalisé par le personnel du Bureau fédéral des traductions.

### Pénurie de traducteurs

Ce n'est pas d'hier que le Bureau éprouve de la difficulté à recruter des traducteurs compétents. En 1936, six candidats sur 198 réussissent à l'examen. Un maigre 3 p. 100. Quel contraste avec les examens de sténographie organisés la même année par la Commission du Service civil : sur mille candidats, 823 sont reçus, soit un taux de réussite de 82,3 p. 100. Des chiffres à faire rêver tous les recruteurs de traducteurs...

C'est en partie pour palier cette pénurie de bons traducteurs que Pierre Daviault propose à l'Université d'Ottawa, dès 1936, d'instituer un cours de formation professionnelle en traduction. L'université accepte et devient le tout premier établissement d'enseignement supérieur au Canada à dispenser une telle formation. Pierre Daviault donnera ce cours pendant 27 ans. Ses étudiants se recrutent parmi les futurs candidats aux postes de traducteurs et parmi les jeunes traducteurs de l'État désireux de se préparer aux examens d'avancement. C'est donc à un membre du Bureau des traductions que revient l'honneur d'être à l'origine de l'enseignement universitaire de la traduction au Canada.

À cette époque, les femmes ne semblent pas encore attirées par la carrière de traductrice. Elles ne représentent qu'un modeste 14 p. 100 du personnel «traduisant». Le 17 octobre 1936, le journal *Le Droit* titre : «Trois femmes aux examens de traduction», tant la chose est inusitée...

Autre fait à noter : aucune femme n'a travaillé aux Débats avant 1943, année de l'arrivée de Rosette Renshaw. Avant de pénétrer dans ce château fort masculin, cette diplômée de l'Université McGill a été traductrice pendant un an au ministère des Services nationaux de guerre. Elle restera aux Débats jusqu'en juin 1951. En 1949, arrive une autre femme, Gabrielle Saint-Denis, suivie par Irène de Buisseret en 1950 et par Irène Arnould et Marie-Blanche Fontaine en 1952.

### Une retraite bien méritée

Domitien Robichaud atteint 65 ans en 1946 et fait valoir ses droits à la retraite après avoir passé trente-sept ans et sept mois au service de l'État dont douze à la direction du Bureau des traductions. Il avait été décoré en 1943 de l'Imperial Service Order, prestigieuse médaille britannique décernée à des fonctionnaires présentant des états de service exceptionnels. Achille Fréchette est le seul autre traducteur fonctionnaire à avoir mérité cette distinction; elle lui fut remise au moment de sa retraite en 1910.

En quittant son poste, le premier surintendant lègue à son successeur un Bureau dont il a porté les effectifs à 180 fonctionnaires et qu'il a logiquement structuré à partir de ses deux principaux «clients» : le Parlement et les ministères. Le service de la traduction parlementaire comprend trois divisions (Lois, Débats, Traduction générale), tandis que seize équipes de traducteurs, appelées Divisions, desservent autant de ministères. En outre, un traducteur s'occupe officiellement de la traduction en langues étrangères. Il s'agit d'Edouard Maubach qui, avant de succéder à J.P.D. Van Veen, mort en 1936, travaillait à la Division de la traduction du Bureau fédéral de la statistique où il traduisait occasionnellement des documents en portugais, en allemand, en italien et en espagnol à la demande du surintendant. Celui-ci faisait suivre les dictionnaires utiles au traducteur qui était tenu de les lui retourner en même temps que ses traductions...

Malgré un abord intimidant, selon certains, Domitien Robichaud excellait à résoudre les problèmes humains. Cette qualité en faisait l'homme tout désigné pour réduire l'hostilité des opposants et apaiser les appréhensions des traducteurs à l'égard de la centralisation.

Il eut également le mérite d'avoir su donner une interprétation réaliste de la *Loi concernant le Bureau des traductions*, d'en avoir appliqué les dispositions de façon intelligente, pratique et humaine et d'avoir accompli le tour de force de faire paraître les Hansards français et anglais presque simultanément. Il a habilement fait en sorte que tous les traducteurs ne soient pas placés sous le même toit ni sur le même pied.

---

## Chapitre 2

# LES PREMIÈRES INNOVATIONS (1947-1955)

Quand Aldéric-Hermas Beaubien succède officiellement à Domitien Robichaud, le 25 mars 1947, il est déjà un vieux routier de la traduction. Il a à peine vingt ans quand, en 1910, il entre au service de l'État. Affecté à la section des traductions du ministère de l'Agriculture, il y fait un peu de tout : correction d'épreuves, dactylographie, travaux de bureau.

Transféré à la section du ministère des Travaux publics, il s'initie au métier de traducteur sous la houlette du docteur Belleau, ancien médecin recyclé en traduction (le cas est rarissime). Puis il passe à la division des Livres bleus et ensuite à celle des Débats où il succède au chef, Léon Gérin, en 1936. Quand il accède à la direction du Bureau des traductions, le nouveau surintendant compte à son actif pas moins de trente-sept ans d'expérience de la traduction administrative.

### Urgence aux comités parlementaires

Le premier surintendant a su régler la question du retard de la version française du Hansard à la satisfaction des parlementaires. Mais voici que les députés expriment de nouveau leur mécontentement. Ils se plaignent cette fois du retard de la parution du texte français des délibérations des comités dont la Chambre exige depuis quelques années la traduction et la publication *in extenso*.

Tant que le nombre de comités n'a pas été trop élevé, le Bureau a pu aisément absorber ce surcroît de travail. Mais pendant la seule session de 1946, pas moins de seize comités tiennent des audiences. Les délibérations de ce nombre sans précédent de comités totalisent 7 876 pages, soit environ deux millions et demi de mots. Pour la première fois, le personnel du Bureau est littéralement débordé.

Dans son dernier rapport annuel, celui de 1945-1946, Domitien Robichaud évaluait à une douzaine le nombre de traducteurs qu'il faudrait affecter exclusivement à la traduction des délibérations des comités. Jusque là, on avait toujours compensé l'accroissement du volume de travail par une augmentation de personnel. Mais comment recruter du jour au lendemain douze traducteurs? Les circonstances obligent donc Aldéric Beaubien à faire appel à des pigistes de l'extérieur. C'est une innovation. Le tarif offert : un demi-cent le mot.

Cette pratique, qui «s'institutionnalisera» pour ainsi dire au cours des années, aura pour effet de créer d'un bout à l'autre du pays un réseau de traducteurs indépendants et de voir surgir de nombreux cabinets de traduction alimentés partiellement ou entièrement par le Bureau fédéral des traductions. Dans les années 50, la proportion de textes traduits à contrat demeure néanmoins relativement faible; elle avoisine 3 p. 100 de la production globale du Bureau.

### Les langues étrangères

Jusqu'à la fin de la guerre, la Division des langues étrangères se compose d'un seul traducteur, Edouard Maubach, et d'une sténographe. Vers 1949, vient s'ajouter D.I.Lalkov, ancien officier des armées impériales du Tsar. Ce Bulgare parle anglais, allemand, hongrois, russe et quelques autres

langues slaves. Le volume de travail en langues étrangères croît assez rapidement vers 1950, en raison principalement de l'expansion économique des années de prospérité de l'après-guerre et de l'intensification des activités internationales du Canada.

En 1955, la division compte pas moins de treize traducteurs permanents et de nombreux collaborateurs occasionnels. Trois sections la composent: 1) langue allemande (R. Hoff); 2) langues romanes (Luis Lozano); 3) langues slaves, scandinaves et autres (B. Plaskacz). C'est là que l'on trouve les vrais polyglottes du Bureau. Il n'est pas rare d'y rencontrer d'anciens globe-trotters parlant sept, huit ou dix langues, ce qui est très commode lorsqu'il faut dépanner un collègue d'une autre section subitement inondée de textes tout aussi urgents les uns que les autres.

Mais à quoi s'occupent tous ces traducteurs dont la grande majorité sont d'origine étrangère (ce qui n'a rien à voir avec l'appellation de ladite Division)? Laissons Luis Lozano nous décrire la nature du travail qui s'y effectue. On y traduit, généralement en anglais, «des articles sur le Canada parus dans la presse étrangère, des documents scientifiques, des communiqués officiels, des notes diplomatiques, des réclamations des postes, des demandes de documentation, des lettres de fous qui nous conjurent de quitter immédiatement l'Empire britannique et de fougueuses lettres d'amour de filles de pays tropicaux éprises de nos hommes d'État». En somme, de quoi rompre la monotonie et meubler tous les états d'âme des traducteurs.

Le ministère canadien des Affaires extérieures publie également des brochures sur le Canada ou des discours importants en allemand, en espagnol, en italien, en hollandais et en portugais. Les autres principaux «clients» de la Division sont, à cette époque, les services de l'immigration, le Bureau de la statistique et les ministères de l'Agriculture et du Commerce.

### Une compétence à affirmer

Aldéric Beaubien a toujours œuvré en vue de la valorisation du travail des traducteurs et à la reconnaissance de leur un statut professionnel. Il s'est efforcé d'améliorer leurs conditions de travail et de faire relever leur traitement. Il entretient aussi d'excellentes relations avec les associations professionnelles et les universités de même qu'il accorde beaucoup d'importance aux cours de formation et de perfectionnement. En 1950, par exemple, il propose à l'Université d'Ottawa d'instituer un cours d'anglais à l'intention des traducteurs. L'université donne suite à ce vœu. Il n'hésite pas non plus à accueillir comme stagiaires les étudiants de la Section de linguistique de l'Université de Montréal inscrits à la maîtrise ou au diplôme en traduction.

Il est convaincu également que les traducteurs sont tout à fait qualifiés pour assumer les fonctions de conseillers linguistiques et que ce rôle ne peut que rehausser leur image et leur prestige au sein de la Fonction publique.

Il prend donc l'initiative, en 1951, de demander à être entendu par le Comité de la Chambre des communes chargé de réviser la Loi des élections fédérales. Au nom du Bureau des traductions, il propose d'apporter une série de modifications terminologiques au texte de la Loi. Il suggère, entre autres, de remplacer le calque «officier rapporteur» par «directeur de scrutin».

À son grand étonnement, il se heurte à l'opposition farouche de certains députés francophones qui ne sont pas prêts, semble-t-il, à voir dans les traducteurs des spécialistes de la langue. Ces parlementaires vont même jusqu'à leur prêter l'intention de vouloir légiférer à leur place! Les journaux se scandalisent de cette attitude hostile. «Les traducteurs doivent compter comme

conseillers techniques», peut-on lire en manchette dans *Le Devoir*. Pourtant, à cette époque déjà, des membres du Bureau agissent comme consultants auprès de divers comités ministériels dont celui de la nomenclature géographique, au ministère des Mines. Cette compétence de conseillers en matière de langue leur est donc implicitement reconnue. Il faudra attendre une vingtaine d'années pour qu'elle le soit officiellement.

### Un vœu aux effets imprévus

L'année 1953 est, à plusieurs points de vue, une date importante dans l'histoire du Bureau. Pour bien saisir le fil des événements, il faut se reporter à la séance du 11 décembre 1952 de la Chambre des communes. Ce jour-là, le député de Laurier, J.-E. Lefrançois prend la parole pour la toute première fois depuis qu'il siège au Parlement d'Ottawa, c'est-à-dire depuis 1949. À la fin de son discours, il exprime le vœu suivant : «Je veux, en terminant, souhaiter que le Gouvernement, après nous avoir gratifiés d'un aussi parfait système d'amplificateurs, veuille bien nous favoriser de la traduction simultanée, ce qui permettrait à chacun d'écouter tous les discours dans sa propre langue quelle que soit celle de l'orateur.»

C'est la première fois qu'un député évoque en Chambre la possibilité d'offrir ce service aux parlementaires. Un journaliste du journal *Le Canada* avait lancé l'idée quatre mois plus tôt, idée que son collègue du quotidien *Le Devoir* avait reprise le lendemain dans un article intitulé : «La traduction simultanée et mécanisée aux Communes.»

Le vœu du député Lefrançois ne manque pas de parvenir jusqu'au surintendant, qui se rend alors compte que personne dans son service n'est vraiment compétent en matière d'interprétation simultanée; le Bureau risque d'être pris au dépourvu si le gouvernement décide de doter la Chambre d'un tel système. Aldéric Beaubien se rend donc à New York en février 1953 afin de se documenter sur l'organisation des services de traduction et d'interprétation simultanée des Nations Unies. C'est la première fois depuis la création du Bureau que le surintendant est appelé à voyager dans l'exercice de ses fonctions.

### Deux innovations

De son voyage dans la métropole américaine, il rapporte deux idées : celle de la traduction au moyen d'une machine à dicter et celle d'un service de terminologie.

Un petit nombre de traducteurs fédéraux découvrent en 1953 une aide nouvelle à la traduction : la machine à dicter. L'usage de cette «innovation technologique» commence à se répandre, mais lentement; en 1955, on dénombre seulement cinq ou six de ces machines dans les services de traduction. Ceux qui s'en servent sont appelés les «mécanisés». Les traducteurs semblent réticents à abandonner leur stylo ou leur machine à écrire au profit d'un microphone.

Quant au service de terminologie, il s'impose pour remédier à la pénurie de dictionnaires et d'ouvrages de référence dont souffrent encore les divisions. À celle des langues étrangères, par exemple, il y a, en 1951, un seul et unique dictionnaire et il date du siècle dernier! La technicité des textes allant en augmentant, il devient urgent de mettre à la disposition des traducteurs une documentation abondante et des vocabulaires techniques fiables et aussi de leur fournir l'assistance de terminologues.

Les traducteurs, regroupés au sein de l'Association technologique de langue française d'Ottawa (ATLFO), se dotent, en janvier 1953, d'un Centre de lexicologie aménagé au 490 de la rue Sussex, dans un local gracieusement mis à leur disposition par le surintendant Beaubien. Une cinquantaine de volontaires acceptent d'y passer une soirée par mois afin de constituer un fichier collectif et tous les traducteurs fédéraux sont invités à y verser le résultat de leurs recherches terminologiques.

La direction du Bureau et les traducteurs de l'ATLFO partagent donc une préoccupation commune : constituer un centre de documentation et développer la recherche terminologique. Invité comme conférencier lors d'un déjeuner-causerie de l'Association, le surintendant annonce qu'il a l'intention de proposer aux autorités compétentes du Secrétariat d'État de procéder à la création d'un organisme officiel de terminologie analogue à celui qui existe à l'ONU. Il évoque même la possibilité que le Bureau absorbe le nouveau Centre de lexicologie, idée qui reçoit un accueil favorable de la part des membres de l'Association. Le projet mûrit et l'intégration a lieu en décembre de la même année. C'est donc à l'initiative d'Aldéric Beaubien qu'est créé le premier service officiel de terminologie au Canada.

### Le premier service de terminologie

Le nouveau service «se propose de découvrir les termes nouveaux et leurs équivalents et d'aider les traducteurs dans leurs recherches. Pour la première fonction, il compte sur la collaboration des divisions. Quant à l'autre, elle ne sert que d'appoint. Le Service ne doit pas «mâ-cher» la besogne aux traducteurs au point que ceux-ci deviennent de purs automates».

Le service ne compte au début qu'un seul terminologue placé sous la direction immédiate du surintendant. Ses fonctions consistent à faire des fiches bilingues, rédiger des bulletins et des instructions terminologiques, réunir de la documentation utile, répondre aux consultations téléphoniques et, enfin, assurer la préparation matérielle et la distribution des publications du service. C'est un homme orchestre.

Par la création de ce service, le Bureau souhaite également contribuer à l'uniformisation du vocabulaire des textes officiels en enrayant la prolifération désordonnée de termes différents pour désigner une même réalité. À titre d'exemple, l'expression *administrative officer* trouvait comme équivalents français dans les textes administratifs fédéraux «préposé à l'administration», «fonctionnaire administratif», «agent d'administration» et même «officier d'administration». Tous ces équivalents représentaient une source de confusion.

Au cours de sa première année d'existence, le Service publie, sous forme miméographique, 25 *Bulletins terminologiques* (monographies établies par les soins de traducteurs spécialisés) et cinq *Instructions terminologiques* (petites études traitant de lexicologie, grammaire, stylistique).

### Le Bureau se consolide

La création de ce service de terminologie arrive à point nommé, car la langue française gagne du terrain dans l'administration fédérale. La croissance, bien que modeste, du Bureau des traductions fournit un indice de la place grandissante qu'occupe le français au sein de l'appareil fédéral. Ainsi, pour l'exercice de 1954-1955, son volume de production frise les 76 millions de mots, son budget s'élève à plus d'un million de dollars et son personnel compte désormais 252 traducteurs, cadres et

employés de soutien. Cette croissance justifie la création, à l'automne de 1953, du poste de surintendant adjoint. Pierre Daviault, alors chef aux Débats, en devient le premier titulaire.

En décembre 1954, un mois avant de prendre sa retraite, Aldéric Beaubien se voit confier une dernière mission officielle à l'étranger. Le Secrétariat d'État le délègue à Paris comme observateur au tout premier congrès de la Fédération internationale des traducteurs. Les membres de l'Association technologique le choisissent également à l'unanimité pour les représenter. L'assemblée plénière du congrès lui fait l'honneur de l'élire à l'un des quatre postes de vice-président du Conseil d'administration de la Fédération.

Cette marque d'estime, qui rejaillit sur tout le Bureau, vient couronner ses quarante-quatre ans passés dans les services de traduction du gouvernement fédéral. «Ce n'est pas sans regrets, écrit-il au sous-secrétaire d'État, que je dirai adieu à une carrière que j'aime et à des collègues que je compte tous pour des amis. Toutefois, la satisfaction que j'éprouve d'avoir pris une part active à l'organisation du service de traduction et à l'établissement de l'excellente réputation dont il jouit maintenant, adoucira quelque peu l'amertume de la séparation.»

---



## Chapitre 3

### LA DIVERSIFICATION DES SERVICES (1955-1964)

Le troisième surintendant, Pierre Daviault, jouit d'une réputation bien établie tant dans les milieux de la traduction que dans les cercles littéraires et intellectuels au pays quand il accède à la direction du Bureau des traductions.

Après avoir fait des études supérieures à l'Université de Montréal et à Paris, il s'oriente en journalisme. Le quotidien *La Presse* le désigne en 1923 comme son correspondant parlementaire à Ottawa. Sa carrière de journaliste est, cependant, de courte durée; dès 1925, il entre au service de la traduction des débats de la Chambre des communes. Par la suite, il entreprend son ascension vers les plus hautes fonctions : sous-chef des Débats en 1939, chef en 1946, surintendant adjoint en 1953 et finalement, surintendant en 1955.

Travailleur infatigable, cet homme de lettres, honoré de nombreuses distinctions, dont la médaille de l'Académie française en 1935, collabore assidûment à de nombreux journaux et périodiques. Il est aussi animateur de la vie intellectuelle au sein de la Société royale du Canada et de la Société des écrivains.

Animé d'une conscience professionnelle indéfectible, Pierre Daviault déploie un zèle exemplaire pour la défense de la langue française au pays. Il se définit lui-même comme le «chien de garde du français au Canada». Ses écrits sur la traduction font autorité, notamment ses «notes de traduction» qu'il publie entre 1931 et 1941.

Le nouveau surintendant s'adjoit comme bras droit Louis-Philippe Gagnon qui occupera ce poste jusqu'à sa retraite en 1962, date à laquelle Henriot Mayer lui succède.

#### Un vent de réforme linguistique

Au début des années 60, l'application de l'article 133 de la Constitution dans les institutions fédérales commence à occuper le devant de la scène politique. On sent que s'amorce au pays une réflexion en profondeur sur le statut réel des deux langues officielles.

Ainsi, en 1960, la *Déclaration canadienne des droits* garantit à toute personne l'assistance d'un interprète si elle est partie ou témoin devant un tribunal, une commission ou une administration publique. En 1961, paraît le rapport Heeney dans lequel la Commission du Service civil se déclare favorable au principe du droit de tous les Canadiens d'être servis en français ou en anglais par le gouvernement fédéral. L'année suivante, la Commission Glassco chargée d'enquêter sur l'organisation du gouvernement fédéral fait siennes les recommandations linguistiques du rapport Heeney. En 1963, le gouvernement de Lester B. Pearson lance les travaux de la célèbre Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Enfin, en 1964, la Commission du Service civil crée le Bureau des langues.

Tous ces faits, et de nombreux autres préparent à une réforme linguistique en profondeur. Il est trop tôt, cependant, pour prévoir les effets qu'aura sur le Bureau des traductions cette redéfinition de la place du français et de l'anglais dans l'appareil fédéral.

L'évolution du Bureau entre 1955 et 1964 est surtout marquée par la création d'une première division à l'extérieur de la capitale, l'inauguration d'une école interne de formation, l'intensification des recherches terminologiques, l'accroissement du volume de traductions exécutées à forfait et surtout par la constitution d'un corps d'interprètes.

Cette période se caractérise par une ramification et une diversification des services plutôt que par une poussée de croissance. En neuf ans, le Bureau ne renforce ses effectifs que d'une soixantaine de nouvelles recrues. Trente ans après la centralisation, son personnel s'élève à 339 membres et son budget, à moins de deux millions de dollars; sa production globale atteint 119 millions de mots.

À la demande du ministère de la Défense nationale, le Bureau détache, au cours de l'exercice de 1954-1955, un de ses traducteurs au Collège militaire royal de Saint-Jean. C'est la première fois qu'un traducteur est appelé à travailler en permanence en dehors du siège de l'administration fédérale.

### Les initiatives liées au recrutement

La dotation en personnel a toujours été une opération épineuse pour les dirigeants du Bureau. Jamais, cependant, la pénurie de traducteurs ne s'est fait aussi cruellement sentir qu'au début des années 60. De 1959 à 1963, à peine sept nouveaux traducteurs viennent s'ajouter aux effectifs du service. C'est moins de deux par année. Cette carence «entrave la bonne marche du service», écrit le surintendant dans un rapport annuel. Les rouages administratifs se multiplient et les ministères inondent le service de documents à traduire.

Il faut donc redoubler d'imagination pour remédier à la situation. Dans un premier temps, le surintendant fait connaître les besoins du Bureau lors de causeries ou dans des articles qu'il fait paraître dans les journaux ou les revues spécialisées. Son adjoint entreprend, pour sa part, une tournée des collèges classiques et des universités. Mais à elles seules, ces initiatives, qui ont pour but d'intéresser les jeunes Canadiens au métier de traducteur, se révèlent insuffisantes.

Le Bureau songe alors à former lui-même la relève dont il a besoin. En 1963, il crée l'École des stagiaires. Sont admis à cette école, dirigée par Louis Charbonneau, les candidats qui, lors des concours de recrutement, manifestent des aptitudes pour la profession sans répondre tout à fait aux normes de compétence exigées des traducteurs en service.

C'est aussi à des fins de recrutement que le Bureau ouvre l'année suivante une division à Montréal; il souhaite ainsi récupérer les candidats reçus aux concours mais qui ne peuvent pas accepter un poste à Ottawa. La direction de ce premier service décentralisé est confiée à Markland Smith.

La division se compose à l'origine de huit traducteurs, d'un commis et d'une sténographe. Huit ans plus tard, au moment du départ de son premier chef, elle compte pas moins de 60 traducteurs et 20 employés de gestion et de soutien; elle dessert 35 bureaux régionaux du gouvernement fédéral au Québec et traduit annuellement plus de huit millions de mots.

### La traduction à la pige

À partir de la seconde moitié des années 50, le volume des traductions exécutées par des traducteurs pigistes augmente sensiblement. De 1955 à 1960, il passe de deux à cinq millions et demi de mots; par rapport à la production annuelle du Bureau, cela représente un bond de 2,7 à 6,4 p. 100.

Cette augmentation s'explique par la pénurie de traducteurs, le nombre accru de comités

parlementaires dont il faut traduire intégralement les délibérations et la nécessité de produire rapidement en français certains documents militaires, notamment l'histoire officielle de la Deuxième Guerre mondiale. À ces raisons, s'ajoutent les exigences particulières de la Division des langues étrangères qui doit compter sur un large bassin de traducteurs indépendants afin d'assurer la traduction à partir d'une quarantaine de langues. On note également, au cours de cette période, une forte augmentation du volume de publications scientifiques et techniques traduites du russe, conséquence directe de l'intensification des échanges culturels avec l'URSS.

### Un nouveau service: l'interprétation parlementaire

L'événement le plus marquant de l'évolution du Bureau entre 1955 et 1964 reste sans contredit l'inauguration de l'interprétation simultanée à la Chambre des communes et au Sénat. La mise en place de ce nouveau service s'est échelonnée sur plusieurs années et n'a pas déchaîné les passions comme ce fut le cas du projet de centralisation, trente ans plus tôt.

L'interprétation parlementaire existe depuis 1936 en Belgique, premier pays à se doter d'un tel service, et en Suisse depuis 1946. Au Canada, dès la fin des années 40, plusieurs organismes font l'essai d'appareillages mobiles d'interprétation simultanée. L'Université de Montréal inaugure même, à titre expérimental, un «Cours d'interprétation au microphone» en 1949 et fait œuvre de pionnière dans ce domaine au Canada. Ce cours sera incorporé à son programme de traduction en 1951.

Au Parlement fédéral, la possibilité d'offrir un service d'interprétation est évoquée dès 1952, comme nous l'avons vu. Ce vœu d'un simple député n'a d'autres conséquences directes que de faire germer l'idée au sein de la députation et chez les journalistes. En 1956, le député de Roberval, Georges Villeneuve, réitère le souhait du député Lefrançois et fait inscrire au *Feuilleton* une résolution concernant l'interprétation; sa résolution n'est pas débattue.

La même année, des associations d'envergure nationale ajoutent leurs voix au concert en présentant au gouvernement ou à l'Orateur de la Chambre des communes préconisant l'installation d'un service d'interprétation simultanée au Parlement. C'est le cas, entre autres, de la Chambre de Commerce des Jeunes du Canada dont toutes les assemblées, depuis 1953, se déroulent en français et en anglais grâce à l'interprétation simultanée.

Cette nouvelle technique de traduction orale instantanée commence donc à se répandre dans le public et à gagner la faveur des organisateurs de manifestations à caractère national. Certains députés ont même pu en constater les avantages à la Knesset et à l'ONU, où elle existe depuis 1946.

Un autre événement décisif intervient à l'été de 1957. Durant l'intersession, le ministère des Postes installe un système temporaire d'interprétation dans l'enceinte de la Chambre des communes à l'intention des congressistes de l'Union postale universelle dont le français est la seule langue officielle. Pendant toute la durée du congrès, les délégués de 96 pays communiquent entre eux grâce aux services de traducteurs casqués et parlants.

### La motion du premier ministre

À l'issue du congrès, les journaux entreprennent une véritable campagne en faveur de l'interprétation simultanée au Parlement et réclament que les installations temporaires d'interprétation deviennent permanentes. Le gouvernement de John Diefenbaker charge alors le comité de régie interne de la

Chambre d'étudier les divers aspects de la question.

Avant même que le comité dépose son rapport, un député de l'opposition libérale, Maurice Breton, soumet une résolution invitant le gouvernement à examiner «l'à-propos d'instituer un comité parlementaire spécial qui aurait pour mandat d'étudier l'établissement d'un mode d'interprétation simultanée». Nous sommes le 25 novembre 1957. Au cours du long débat qui suit, les avis favorables dominent et les déclarations enthousiastes fusent des deux côtés de la Chambre.

Quelques députés craignent, cependant, de voir les parlementaires relâcher leurs efforts pour apprendre l'autre langue officielle. D'autres jugent prohibitif l'installation d'un tel système : 39 375 \$ pour équiper d'un écouteur individuel les 275 bureaux du parquet de la Chambre et les 625 sièges des tribunes.

Rappelons qu'en janvier 1958, trois diplômés en interprétation de l'Université de Montréal, Andrée Francoeur, André d'Allemagne et Blake T. Hanna, sont invités par la Société Radio-Canada à traduire en mode simultanée, dans les deux langues nationales du pays, les discours prononcés lors du congrès du parti libéral à Ottawa. L'essai dont est témoin la population canadienne est couronné de succès. C'est une première dans les courtes annales de l'interprétation et de la télédiffusion au Canada.

Devant autant d'expériences concluantes, le gouvernement au pouvoir décide d'agir. Le 11 août 1958, le premier ministre Diefenbaker dépose la motion suivante :

Que cette Chambre approuve l'installation d'un système de traduction simultanée dans la salle de ses délibérations et que M. L'Orateur soit autorisé à prendre les dispositions nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ce système.

La motion reçoit l'assentiment unanime des députés. L'interprétation parlementaire est vue comme un symbole d'unité nationale, comme une mesure propre à rapprocher les Canadiens des deux principaux groupes linguistiques du pays. Par ses interprètes, le Bureau des traductions va participer au jour le jour à la conduite des affaires de l'État et va contribuer à véhiculer dans la population l'image du bilinguisme officiel.

### Les interprètes de la première heure

Mais qui est apte au pays à exercer le mystérieux métier d'interprète réputé alors «impossible»? Un premier concours permet de recruter sept candidats. Ces pionniers de l'interprétation parlementaire au Canada sont Valérie Sylt, Margo Ouimet, Anthony Martin, Raymond Aupy, Ernest Plante, Raymond Robichaud et Maurice Roy. Mme Sylt, Luxembourgeoise d'origine, est la seule à avoir l'expérience du métier. Margo Ouimet est diplômée de l'Université de Montréal, tandis qu'Anthony Martin est sténographe à Montréal. Les quatre derniers, tous traducteurs aux Débats, sont des «mécanisés», car leur instrument de travail n'est pas la machine à écrire, mais la machine à dicter. Ils sont, en outre, bien au fait de la vie parlementaire dans la capitale, ce qui est un atout non négligeable pour exercer le métier auquel ils se destinent.

Pendant les cinq mois qui séparent l'adoption de la résolution et la mise en place des installations matérielles à la Chambre, Henriot Mayer, alors chef des Débats, se charge de «recycler» les traducteurs pour les habituer à travailler désormais avec l'oreille et la voix. L'enregistrement des

délibérations de la Chambre étant strictement interdit, les futurs interprètes se voient obligés de lire et d'interpréter à tour de rôle des pages du Hansard.

L'équipe fait ses débuts à la Chambre des communes le 16 janvier 1959. Elle obtient un succès de curiosité. Le premier ministre se déclare enchanté du nouveau système: «Monsieur l'Orateur, dit-il, [...] j'ai écouté la traduction des échanges d'une langue à l'autre au moyen de cet appareil de traduction simultanée et [...] je dois reconnaître que le système fonctionne admirablement. [...] La fidélité avec laquelle la traduction suit les paroles prononcées est réellement remarquable.»

Inaugurée en 1959, l'interprétation simultanée existe à la Chambre des communes depuis un quart de siècle exactement. En 1984, le Bureau des traductions célèbre donc un double anniversaire : son cinquantenaire et vingt-cinq ans d'interprétation parlementaire.

Au fil des jours, la voix des interprètes devient si familière qu'elle finit par se fondre dans le décor. Isolés au fond de leur cabine, certains interprètes en viennent même à croire qu'ils font partie des meubles! «J'imagine que c'est une espèce d'hommage rendu à notre discrétion et à notre efficacité», écrira plus tard avec ironie Raymond Robichaud.

Rattachée au début à la Division des Débats, l'interprétation devient, dès 1960, un service distinct dont le chef est Raymond Robichaud. Ernest Plante est son adjoint. Cette organisation s'impose, car le service prend vite de l'expansion. On sollicite les interprètes de toutes parts : comités parlementaires, ministères, délégations canadiennes partant en mission à l'étranger, conférences extra-parlementaires d'envergure nationale ou internationale et autres activités de même nature. Les semaines de 80 heures ne sont pas rares. Margo Ouimet se souvient d'avoir passé plus de temps en cabine que chez elle, tout comme ses collègues d'ailleurs.

Comme l'interprétation simultanée donne entière satisfaction à la Chambre basse, les sénateurs expriment à leur tour le désir de disposer d'un tel service. Il faut attendre, cependant, jusqu'au 14 septembre 1961 avant que l'interprétation puisse être inaugurée à la Chambre haute, les installations matérielles ayant été livrées avec plusieurs mois de retard.

Il n'est pas plus facile de recruter un interprète qu'un traducteur. Le Bureau ne tarde pas à faire l'expérience de cette cruelle réalité. Il décide donc de former lui-même ses propres interprètes de relève et inaugure à cette fin un cours d'initiation à l'interprétation à l'intention des traducteurs manifestant des dispositions pour ce métier et qui sont prêts à troquer leur machine à écrire contre des écouteurs et un microphone.

### Les publications terminologiques

Le Service de terminologie connaît une activité fébrile sous l'impulsion de Pierre Daviault. Des ententes de collaboration s'établissent avec de nombreux organismes analogues à l'étranger dont le Comité d'études des termes techniques français, à Paris. Il reçoit de ces organismes des vocabulaires spécialisés en échange des siens. Dès 1956, on envisage la possibilité d'élargir le rayonnement du Service en rendant ses *Bulletins* accessibles à l'ensemble de la population canadienne.

Le nombre des *Bulletins* s'accroît au rythme d'une dizaine par année, 1957 étant une année record avec vingt-deux. Ces monographies traitent de sujets aussi variés que l'urbanisme, la citoyenneté, les textiles, l'art héraldique et l'électronique.

Il convient de réserver ici une place toute spéciale au fameux *Vocabulaire général* d'Hector Carbonneau. Cette œuvre monumentale d'un traducteur-lexicographe qui a blanchi sous le harnais en

passant 49 ans de sa vie au service de l'administration fédérale est la plus considérable jamais réalisée par un traducteur canadien. Elle est le fruit de 35 ans de patientes recherches dans plus de 800 ouvrages de consultation. Ce fichier personnel, qui compte 2 700 pages, paraît d'abord en fascicules de 1957 à 1960; réimprimé en 1972, il formera les sept volumes du fameux BT-147 que les traducteurs appellent familièrement «le Carbonneau».

Tout au long de sa carrière, Pierre Daviault a, lui aussi, attaché beaucoup d'importance à la terminologie. Il était l'homme tout désigné pour poursuivre l'œuvre amorcée en ce domaine par son prédécesseur. Lui-même fait paraître en 1961 *Langage et traduction* qui réunit en un seul volume ses «notes de traduction» remaniées, mises à jour et augmentées.

### Mort d'un maître-traducteur

Le 18 novembre 1964, quelques mois à peine après avoir quitté la direction du Bureau des traductions, Pierre Daviault meurt subitement. Pour occuper ses années de retraite, il venait de se voir confier la mission de donner une nouvelle orientation au Service de terminologie.

Par sa personnalité, sa culture, sa compétence, sa conscience professionnelle, sa présence régulière sur les ondes de la radio et sa participation active à la vie culturelle de la capitale, Pierre Daviault a contribué à donner au métier de traducteur une «dimension nouvelle», selon l'expression de son collègue et ami, Henriot Mayer. On lui reconnaît le mérite d'avoir rehaussé l'image du traducteur et le prestige du Bureau des traductions. Son décès prématuré a privé la profession tout entière d'un de ses membres les plus éminents.

---

---

Tableau I

**PERSONNEL DU BUREAU  
(1934-1964)**

1934/35	74	1949/50	219
1935/36	89	1950/51	230
1936/37	93	1951/52	233
1937/38	114	1952/53	243
1938/39	124	1953/54	249
1939/40	132	1954/55	252
1940/41	138	1955/56	264
1941/42	145	1956/57	292
1942/43	150	1957/58	294
1943/44	155	1958/59	306
1944/45	169	1959/60	315
1945/46	180	1960/61	320
1946/47	188	1961/62	322
1947/48	197	1962/63	321
1948/49	212	1963/64	322

---

## Tableau II

**BUDGETS ANNUELS**  
(1934-1964)

---

	\$		\$
1934/35	265 608	1949/50	698 100
1935/36	241 455	1950/51	816 683
1936/37	233 961	1951/52	898 025
1937/38	289 590	1952/53	979 583
1938/39	286 915	1953/54	1 076 025
1939/40	297 990	1954/55	1 122 139
1940/41	323 980	1955/56	1 224 716
1941/42	336 419	1956/57	1 331 100
1942/43	343 670	1957/58	1 462 120
1943/44	378 485	1958/59	1 599 375
1944/45	423 870	1959/60	1 639 678
1945/46	492 150	1960/61	1 811 686
1946/47	503 505	1961/62	1 805 300
1947/48	572 145	1962/63	1 837 600
1948/49	646 445	1963/64	1 994 000

---



## Chapitre 4

# L'ACCÉLÉRATION DE L'HISTOIRE (1964-1973)

Le Bureau des traductions est un excellent baromètre des progrès du bilinguisme officiel au Canada. Jamais, cependant, cela n'a été aussi manifeste qu'à partir du milieu des années 60.

On se souviendra que les membres de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme recommandent, en 1967, que le français et l'anglais soient formellement déclarés langues officielles dans toutes les institutions soumises à l'autorité du gouvernement fédéral. Deux ans plus tard, la *Loi sur les langues officielles* devient la clé de voûte de toute la politique fédérale en matière linguistique. Ce texte législatif précise le nouveau visage que le Parlement canadien entend donner au bilinguisme institutionnel du pays. Désormais, les Canadiens peuvent exiger d'être servis en français ou en anglais, tandis que les fonctionnaires fédéraux acquièrent, dans les limites prescrites par la Loi, la liberté de travailler dans l'une ou l'autre de ces langues.

Les innombrables mesures administratives adoptées dans le sillage de cette Loi ont un impact considérable sur l'évolution du Bureau des traductions. Quelques chiffres feront mesurer l'ampleur de ces répercussions.

### Une poussée de croissance

De 1964 à 1973, le budget annuel du Bureau fait un bond spectaculaire de deux à quinze millions de dollars. Ses effectifs passent de 339 à 1 118 personnes. Le nombre de ses divisions auprès des ministères et organismes est porté de 20 à 35. Ses 350 pigistes pour les langues officielles traduisent neuf millions de mots en 1973, tandis que les 400 pigistes des services multilingues en traduisent près de douze millions. Pour leur part, les interprètes assurent 5 765 jours-interprètes contre à peine 267 jours neuf ans plus tôt. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Le Bureau des traductions connaît une poussée de croissance sans précédent au tournant des années 70.

Cette expansion s'accompagne de deux restructurations du service et d'une reclassification des traducteurs. L'avalanche de demandes de traduction ou d'interprétation qu'il faut satisfaire dans un délai raisonnable oblige les autorités du Bureau à déployer encore une fois des prodiges d'imagination pour résoudre la sempiternelle question du recrutement et trouver des formules originales d'organisation du travail.

### Henriot Mayer

L'homme qui va orchestrer l'évolution du Bureau au cours de ces neuf années cruciales de son histoire est Joseph Henriot Mayer, traducteur de carrière qui compte à son actif 28 ans de métier et une riche expérience de la gestion et de l'interprétation. Son adjoint, Marcel Lacourcière, est un traducteur chevronné et un excellent administrateur.

Né à Ottawa en 1908, Henriot Mayer entre à la Fonction publique fédérale en 1930. Après avoir été secrétaire d'un ministre, il passe à la traduction des débats en 1935 sur les instances d'Aldéric Beaubien. Il y est successivement traducteur, réviseur, chef adjoint et chef. Pendant la Deuxième

Guerre mondiale, il est affecté, avec le grade de capitaine, au Bureau des traducteurs militaires où il collabore à la rédaction du fameux *Dictionnaire militaire*. Après la guerre, il s'initie à l'interprétation simultanée qu'il pratique occasionnellement. Son expérience en ce domaine en fait la personne toute désignée pour organiser le service d'interprétation parlementaire en 1958. En 1962, il succède à LouisPhilippe Gagnon au poste de surintendant adjoint. En devenant surintendant le 9 novembre 1964, il prend en charge la responsabilité de tous les services de traduction, d'interprétation et de terminologie du gouvernement canadien.

### L'activité terminologique

Dès son entrée en fonction, Henriot Mayer élargit le mandat du service de terminologie qu'il rebaptise «Centre de terminologie»; il en confie la direction à Denys Goulet. Tout en continuant à desservir le personnel du Bureau, le Centre doit désormais étendre ses services à l'ensemble des fonctionnaires fédéraux et à toute la population canadienne.

En 1970, ses usagers ont accès à plus de 2000 ouvrages de référence, 120 000 fiches bilingues, 131 *Bulletins terminologiques* et à une trentaine de périodiques. Les terminologues répondent quotidiennement à un nombre croissant de demandes de renseignements. En quelques années, le Centre se transforme en un service fonctionnel.

Plus important encore du point de vue de sa nouvelle vocation est la publication de *l'Actualité terminologique* à partir de janvier 1968. Les chroniques de langage de ce mensuel s'adressent autant aux traducteurs et aux rédacteurs spécialisés qu'à «tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux questions de langue». En rendant possible la publication de ce bulletin auquel le public peut s'abonner, le surintendant donne au Centre le moyen de rayonner à l'extérieur du Bureau.

L'installation à titre expérimental, en mars 1973, d'un terminal relié à la Banque de terminologie de l'Université de Montréal marque une étape importante dans la voie de l'automatisation des fichiers. Les terminologues se mettent à l'heure de l'informatique.

### Vers la traduction automatique

C'est en 1964 que l'Imprimeur de la Reine, aux prises avec une masse de documents à produire dans les deux langues officielles, songe à la traduction automatique afin d'obtenir rapidement une traduction approximative révisable des documents officiels. L'année suivante, le Conseil national de recherches commence à subventionner le projet CETADOL (Centre d'études pour le traitement automatique de données linguistiques) de l'Université de Montréal, le projet de Kathleen H. V. Booth de l'Université de la Saskatchewan et celui d'un organisme privé en Angleterre.

Le projet CETADOL devient, en 1971, le projet TAUM (Traduction automatique de l'Université de Montréal). L'année suivante, le Conseil national de recherches ne subventionne plus que le projet TAUM et, un an plus tard, se retire complètement de ce champ de recherche; il passe la main au Bureau des traductions qui devient le seul maître d'œuvre de la traduction automatique au Canada. Le Bureau se propose alors de trouver des applications aux recherches fondamentales menées dans ce domaine depuis 1965.

### Un ministère de la Traduction?

«Translation Bureau Due For Shake Up» (*The Citizen*). «Les fonctionnaires unilingues patienteront pour la traduction de certains documents» (*La Presse*). «Find Far Too Few Can Parlez-vous» / «Translation bottleneck in Ottawa tightens up» (*The Financial Post*). Ces quelques manchettes reflètent bien la pénurie de traducteurs qui sévit au pays au milieu des années 60. Le malaise est tel qu'un député de la législature ontarienne propose la création d'un «bureau national de traduction», tandis que, dans un rapport présenté à la Commission du bilinguisme et du biculturalisme, l'Université McGill suggère au gouvernement de constituer rien de moins qu'un ministère de la Traduction... Cette idée, reprise en Chambre par le député Léon Balcer, séduit le premier ministre Lester B. Pearson qui promet d'examiner très attentivement cette possibilité.

Ce ministère ne voit jamais le jour. Pour rendre la profession de traducteur plus attrayante, le gouvernement choisit plutôt de relever l'échelle de traitement des traducteurs et interprètes et de procéder à une reclassification de leurs postes. Cette réforme est attendue depuis six ans. Les traducteurs fédéraux l'avaient préconisée dès 1960 dans un *Mémoire* présenté à la Commission du Service civil. L'effet de ces mesures ne se fait pas attendre: le Bureau accueille dans ses rangs plusieurs diplômés de collèges et universités. Ces nouvelles recrues viennent combler les postes laissés vacants par les traducteurs passés au secteur privé.

Le Bureau connaît en 1967 sa première restructuration depuis la centralisation. Les divisions, au nombre d'une trentaine, sont placées sous l'autorité immédiate du surintendant adjoint et regroupées sous trois directions : Traduction parlementaire et générale, Traduction administrative et financière, et Traduction scientifique et technique. Ce rajeunissement des structures améliore les communications entre les autorités du Bureau et les chefs de divisions.

### *Nécessité d'un Règlement*

L'augmentation rapide de la demande de traductions dans tous les services de l'État rend nécessaire une collaboration plus étroite entre le Bureau et ses clients. Sur avis du Secrétaire d'État, le Cabinet approuve, le 25 octobre 1967, un certain nombre de dispositions précises à cet égard. L'une d'elles, en particulier, prévoit la rédaction d'un règlement d'application de la *Loi concernant le Bureau des traductions*.

Ce *Règlement sur le Bureau des traductions*, sanctionné le 3 octobre 1968, resserre la coordination des travaux de traduction en obligeant les divers corps publics à désigner un haut fonctionnaire pour assurer la liaison avec le Bureau. Il établit, en outre, un ordre de priorité à respecter pour la traduction des divers documents officiels et crée un comité interministériel appelé à examiner les questions de priorité. L'adoption de ce *Règlement*, dont le Bureau a pu se passer pendant trentequatre ans, est révélateur de l'ampleur que commence à prendre ce service.

### *Des initiatives originales de recrutement*

«Le Bureau se heurte encore à des problèmes complexes dus en grande partie au manque de personnel.» Cette phrase, on la retrouve, diversement formulée, dans les rapports annuels de tous les surintendants. Bien que les responsables politiques des années 60 souhaitent voir s'appliquer avec célérité la nouvelle politique d'égalité linguistique au sein de la Fonction publique, les gestionnaires du Bureau savent fort bien qu'il ne suffit pas de jouer de la baguette magique des crédits pour voir apparaître, comme par enchantement, des légions de traducteurs et d'interprètes chevronnés. Même

dans un pays officiellement bilingue depuis cent ans les bons traducteurs sont des oiseaux rares.

Tout comme ses prédécesseurs, Henriot Mayer doit s'ingénier à trouver des moyens originaux pour doter le Bureau de traducteurs compétents dont il a un urgent besoin. Le nombre de ses initiatives, dont certaines sont novatrices, est impressionnant : relèvement des salaires; recrutement en Europe; projet-pilote de formation professionnelle à l'université; institution d'un régime de bourses d'études en traduction; campagne nationale de recrutement de pigistes; création de trois nouvelles divisions régionales (Québec, Toronto, Moncton); formation d'un groupe de travail chargé d'étudier tous les aspects du recrutement et de la qualité des traductions; et, enfin, campagne publicitaire visant à faire connaître les cours de formation et les perspectives de carrière en traduction.

Ce vigoureux train de mesures ne tarde pas à produire les effets désirés : en l'espace de quatre ans, soit de 1969 à 1973, le Bureau double ses effectifs qui passent de 621 à 1 118.

### Une nouvelle division : les comités

Le volume de travail émanant des comités prend des proportions gigantesques vers le milieu des années 60. À titre d'exemple, les 32 comités parlementaires formés au cours de la session de 1966-1967 tiennent 636 séances et produisent à eux seuls 31 710 pages de délibérations et rapports, l'équivalent de douze romans-fleuves de la taille de *Guerre et Paix*. Un projet-pilote, mis à l'essai en 1969, consiste à faire traduire par une équipe de traducteurs-interprètes les délibérations des comités à partir de la transcription de l'interprétation simultanée. L'économie de temps réalisée est appréciable.

En juin 1970, le gouvernement exige que les délibérations des comités étudiant les projets de loi et autres questions prioritaires soient disponibles en français comme en anglais dans un délai maximal de *trente-six heures* et celles de tous les autres comités dans un délai d'*une semaine*. Le Bureau crée alors la Division des comités et y affecte une quarantaine de traducteurs.

### Du côté de la formation

Chaque année, depuis 1963, l'École des stagiaires dispense une formation pratique à une quarantaine de candidats. Vers la fin des années 60, l'École sert aussi de lieu de transition pour les boursiers et de centre d'accueil pour les traducteurs recrutés en Europe. C'est là que les nouveaux venus sont mis au fait des réalités canadiennes. Ils y apprennent que les «congères» sont ici des «bancs de neige», qu'une *Indian band* n'est pas une «fanfare indienne» et qu'il vaut mieux ne pas traduire «la rivière Chaudière» par *Boiler River*, ni *a buck is a buck* par «un daim est un daim». Cette École a joué un rôle très utile à une époque où l'enseignement de la traduction n'était pas encore organisé. Mais, à partir de 1968, plusieurs universités canadiennes ont mis sur pied des programmes de baccalauréat en traduction et le surintendant juge que l'École des stagiaires n'a plus vraiment sa raison d'être. Il l'abolit le 31 décembre 1971.

Le Bureau ne se désintéresse pas pour autant de la formation professionnelle. Loin de là. Il maintient et même intensifie son programme de bourses d'études; près de 200 candidats-traducteurs en bénéficient en 1972-1973. Le Bureau laisse en quelque sorte aux universités le soin de dispenser la formation de base pour se consacrer au perfectionnement de son personnel d'encadrement.

L'afflux massif de nouveaux traducteurs a entraîné une explosion sans précédent des cadres, et

tous ne sont pas armés pour assumer leurs nouvelles fonctions de réviseur ou de chef de section. À cette fin, la Division de la recherche et du perfectionnement participe à la création d'un cours de perfectionnement en gestion, inaugure un programme de stages pratiques à l'étranger et élabore un cours de formation de réviseurs.

Cet éclatement des cadres coïncide avec une deuxième restructuration du service. Pour répondre aux nouvelles normes de classification du Conseil du Trésor, le Bureau réorganise ses services sous quatre grandes directions : Opérations générales, Opérations spéciales, Recherche et perfectionnement, Administration.

### La traduction chez les militaires

À partir de 1971, les militaires désirent eux aussi se mettre au pas de la *Loi sur les langues officielles*. Afin de promouvoir le bilinguisme et le biculturalisme au sein des Forces armées, le Quartier général des Forces canadiennes conçoit un vaste «programme destiné à mettre en œuvre des services accrus de traduction à l'usage des Forces canadiennes». La directive d'avril 1973 qui en précise les modalités d'application prévoit la dotation en traducteurs des principaux établissements militaires disséminés à travers le pays.

À la demande du ministère de la Défense, le Bureau consent à créer la Division de la Défense nationale. Le chef de cette nouvelle division, Philippe Le Quellec, a pour mission de pourvoir dix postes supplémentaires au Quartier général et de créer des sous-sections à Toronto, Borden et Kingston (Ont.), Gagetown et Moncton (N.-B.), Halifax (N.-E.), Chilliwack (C.-B.), Québec, Montréal, Winnipeg, et même à Lahr, en Allemagne.

Ces équipes, généralement formées de trois traducteurs, d'un réviseur et de deux employés de soutien, ont pour tâche de traduire en priorité les cours destinés à la formation des militaires francophones. Les responsables du Bureau estiment qu'il faudra cinq ans pour traduire en français les manuels généraux des Forces armées et davantage pour les manuels techniques. Tout cela représente «Un million de pages à traduire» (*Le Devoir*).

L'augmentation du personnel de la Section anglaise est une autre retombée de la *Loi sur les langues officielles*. Une vingtaine de traducteurs s'occupent exclusivement de la traduction de documents rédigés originellement en français et leur nombre croît de façon constante.

### L'essor des langues étrangères

Si le Bureau fournit une bonne indication de l'évolution du bilinguisme officiel au Canada, la Division des langues étrangères, pour sa part, renseigne assez fidèlement sur le rayonnement international de notre pays. «When it comes to international image-making, Canada has its unsung heroes—the federal government's foreign-language translators.» (*The Ottawa Journal*)

Cette division reflète en outre l'intérêt que nos hommes de science portent aux travaux de leurs homologues étrangers : on y traduit plus de documents techniques et scientifiques que tout autre genre de textes, principalement à partir du russe, de l'allemand et du japonais. Aussi les normes de sélections des traducteurs pour les langues étrangères sont-elles très sévères. Il ne suffit pas d'être bilingue pour traduire une étude allemande intitulée «Polymerisation von n-butylisocyanat mit Natriumcyanid in Lösung», car même habillé de mots anglais «Solution polymerisation of n-butylisocyanate with sodium cyanide», ce titre est du japonais pour celui qui n'est pas versé en chimie

moléculaire.

L'essor de cette division au cours des années 60 coïncide avec l'intensification des relations internationales du Canada, essor qui se manifeste par la multiplication des échanges d'ordre scientifique avec les autres nations, le lancement à l'étranger d'une vaste campagne d'exportation et de promotion touristique et la signature de nombreux traités internationaux. Toutes ces activités entraînent la production d'une masse de documents qu'il faut traduire à partir d'une soixantaine et vers une quinzaine de langues.

La division se compose, en 1965, de 16 traducteurs auxquels 38 pigistes viennent prêter main-forte. Ce n'est pas suffisant. Une campagne nationale de recrutement menée en 1968 permet de faire grimper le nombre des pigistes à plus de 400 et celui des traducteurs permanents à 23.

Aucune unité administrative dans toute la Fonction publique fédérale ne peut se vanter d'avoir atteint un si haut degré «d'œcuménisme linguistique». On peut, en effet, rencontrer aux «langues étrangères» un Pakistanais traduisant de l'italien en anglais ou un néo-Canadien d'origine grecque traduisant de l'arabe en français. Et qui mieux qu'un Japonais peut adapter de l'anglais un slogan publicitaire destiné à convaincre les Nippons d'acheter «Made in Canada»?

Lors de la restructuration de 1971, la Division des langues étrangères, qui offre aussi des services d'interprétation dans les langues autres que le français ou l'anglais, prend le nom de Division des services multilingues.

### [Le départ d'Henriot Mayer](#)

Ayant atteint l'âge de la retraite, Henriot Mayer quitte la direction du service en décembre 1973. Neuf ans plus tôt, il avait écrit au soussecrétaire d'État qui venait de lui annoncer sa nomination aux plus hautes fonctions du Bureau : «You may rest assured that I will spare no effort to meet the challenges of this position.» Il a tenu parole et donné le meilleur de lui-même.

De 1964 à 1973, le gouvernement canadien a donné un vigoureux coup de barre afin d'accentuer le caractère bilingue du pays. Entouré d'une équipe de collaborateurs partageant son dynamisme, Henriot Mayer a su accorder l'évolution du Bureau à cette volonté politique. Par ses nombreuses initiatives dans les domaines de la gestion, de la formation, de la terminologie et de l'organisation du travail, il s'est révélé un administrateur aux ressources inépuisables.

Au cours de sa longue et fructueuse carrière, ses collaborateurs ont admiré en lui sa conscience professionnelle, son intégrité et sa rigueur intellectuelle. Il a représenté le gouvernement canadien à diverses conférences internationales, notamment aux Biennales de la langue française à Namur, Menton et Dakar, aux réunions de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), à Paris, et aux conférences du Plan de Colombo à Bangkok et à Djakarta.

---

## Chapitre 5

# DES ANNÉES D'EXPANSION ET DE RÉORGANISATION (1974-1978)

Contrairement à ses prédécesseurs, le cinquième surintendant à tenir la barre du Bureau, Paul Larose, n'est pas issu du milieu de la traduction. Cet «outsider» qui succède à Henriot Mayer en janvier 1974 apporte avec lui une expérience riche et diversifiée de l'administration. C'est un technocrate de première valeur.

Les questions de langue ne lui sont pas étrangères. Avant d'être nommé surintendant, il occupe successivement au Secrétariat d'État le poste de directeur des programmes de langue et celui de directeur de la recherche et de la liaison en matière d'éducation.

Né à Verchères, au Québec, en 1920, Paul Larose poursuit des études universitaires en agronomie, en génie et en gestion. D'abord ingénieur à la compagnie Québec Power, il passe ensuite à l'Hydro-Québec où il s'occupe de la planification en marketing. En 1964, il entre au service du ministère québécois de l'Éducation où il devient directeur de l'enseignement spécialisé. Il y est promu directeur général adjoint de l'enseignement collégial en 1966 et, en septembre de l'année suivante, directeur général. À ce titre, il préside à l'établissement du réseau des collèges d'enseignement général et professionnel, les cégeps. C'est en 1970 qu'il intègre les rangs de la Fonction publique fédérale.

On a écrit à son sujet : «Au physique comme au moral, l'homme est le même. Un homme de mesure et de réflexion. Calme. Confiant. Solide, sûr de lui. Sachant ce qu'il veut, convaincu de ce qu'il décide. Sa froideur apparente cache une foi profonde en l'homme, un sens aigu de l'humain. Paul Larose appartient à cette race d'hommes résolus, dynamiques, efficaces. Une sereine confiance en soi et en les autres anime cet esprit réfléchi.»

### Un nouveau style de gestion

Ces traits de sa personnalité imprègnent son style de gestion que quatre mots définissent : concertation, participation, rationalisation, décision. Paul Larose se met à l'écoute des autres et prend diverses mesures pour activer la communication interne et ouvrir davantage le Bureau sur l'extérieur. Parallèlement, son attention se porte sur l'amélioration des pratiques de gestion et l'avancement du secteur de la terminologie. C'est d'ailleurs sous ces trois rapports que l'évolution du Bureau sera la plus marquante pendant les quatre années et demie que M. Larose dirigera ce service.

En juin 1975, le surintendant réunit ses cadres au Mont-Gabriel (Québec) afin d'amorcer une réflexion sur les structures et les orientations du Bureau et de préciser le rôle des titulaires des divers échelons hiérarchiques. De ce colloque naît l'«Opération client» qui donne lieu, en décembre 1976, à un autre colloque des cadres qui a pour thème «Au service du client». Mieux définir les besoins réels des clients afin de leur offrir un service de meilleure qualité, tel est le principal but de cette rencontre.

### De nouveaux canaux de communication

Sur le plan de la communication interne, trois publications voient le jour : *Communication, 2001, Info-cadres*. Né à la suite d'un sondage, *Communication* est le premier organe officiel d'information du Bureau; il paraît pour la première fois en février 1975. Par ce bulletin, la direction transmet à l'ensemble du personnel tout renseignement d'intérêt général. En décembre 1977, naît un périodique-maison, *2001*, qui se veut le «véhicule des idées et des aspirations de tous les employés». Le journal, de format tabloïde, est dirigé par un groupe de bénévoles et son contenu est varié : interviews, reportages, comptes rendus, libres opinions, textes humoristiques, caricatures, photographies. Bien accueillie, le journal disparaît, cependant, au bout de quelques années, faute de bénévoles pour en assurer la publication. Les cadres, enfin, se dotent à leur tour, en juin 1978, d'un organe de liaison : *Info-cadres*, circulaire bimensuelle qui les renseigne sur les orientations et les activités du Bureau.

Par ailleurs, plusieurs échelons hiérarchiques s'étant interposés au fil des années entre le personnel et le surintendant, celui-ci entreprend de visiter systématiquement les équipes de travail et rencontre les différents groupes d'employés. Ces nouveaux canaux de communication visent à faciliter la circulation de l'information et à faire tomber les cloisons entre la direction et le personnel.

### Une phase d'expansion

De 1974 à 1978, le Bureau poursuit sa croissance en spirale. Ses effectifs grimpent à près de 1 900 personnes. Cette croissance va de pair avec l'augmentation du volume annuel de la demande qui fait un bond de 186 à 251 millions de mots, l'équivalent de 2000 «pavés» de 500 pages.

Au cours de cette brève période, le Bureau franchit une autre étape importante de son évolution. Parallèlement à l'essor spectaculaire de la terminologie, à la consolidation du service de documentation, à l'inauguration du premier programme fonctionnel de traduction automatique, à l'élargissement officiel du mandat du Bureau et à l'internationalisation de ses activités, l'on assiste au rajeunissement de son personnel et de ses cadres, à l'augmentation sans précédent du nombre de mots traduits, à une hausse du degré de technicité des textes à traduire, à la spécialisation des traducteurs et à la formation de modules spécialisés.

En outre, le Bureau suit le mouvement de décentralisation des services fédéraux et multiplie ses bureaux régionaux. À cet égard, ses «avantpostes» de traducteurs détachés auprès de cent vingt clients forment un réseau qui s'étend de Lahr, en Allemagne, à Chilliwack, en Colombie Britannique.

Avec les années, les fonctions du service de traduction se sont multipliées, diversifiées, spécialisées. La première préoccupation du surintendant est de resserrer les pratiques de gestion de cet organisme devenu tentaculaire et d'en améliorer l'efficacité en lui donnant une structure plus fonctionnelle.

En ce qui concerne la traduction en langues officielles, il regroupe sous cinq divisions les traducteurs affectés auprès des clients : traductions administratives, juridiques, scientifiques, techniques et socioculturelles. Chacune d'elles comporte une section centrale réunissant les spécialistes des disciplines qui lui sont propres. Paul Larose est, en outre, conduit à créer une sixième division, celle des traductions du français vers l'anglais. En juin 1976, il dote le service de la traduction multilingue d'une section de traduction des langues étrangères et autochtones vers le français et vice versa.

### Planifier à long terme



Les principes d'une saine gestion dictent également au surintendant de ne pas laisser aux caprices du hasard la planification des activités du Bureau. Il décharge de toute responsabilité opérationnelle le nouveau surintendant adjoint, Raymond Aupy (nommé à ce poste en janvier 1974), afin qu'il puisse se consacrer à l'examen des besoins du Bureau et le doter d'une structure de planification et d'un mécanisme permettant d'assurer le suivi des plans.

Cette étude aboutit, en novembre 1975, à la création de la Direction générale du plan dont la responsabilité est d'assurer un service permanent de planification, d'évaluation et d'élaboration des politiques. Assisté d'un groupe de conseillers, le «surintendant adjoint au plan» perçoit les besoins, les clarifie et conçoit des solutions dont la mise en œuvre incombe au personnel cadre.

Concrètement, la nouvelle direction s'interroge sur la fonction traduction dans la mise en œuvre de la politique du bilinguisme officiel, sur les relations du Bureau avec les ministères clients et les services du Commissaire aux langues officielles, sur l'aménagement du plan de carrière des employés, sur les canaux de communication internes, sur les règles de productivité, sur l'évaluation du rendement des traducteurs.

Parallèlement, est mise sur pied une Direction de gestion et d'information de gestion qui a pour mission principale de veiller à l'amélioration des systèmes ainsi qu'à l'établissement des mesures de rendement et des rapports de gestion, tout en s'occupant des questions financières, de l'équipement de bureau et des locaux.

### Les effets d'une croissance rapide

En 1978, le personnel du Bureau est trois fois plus nombreux qu'en 1970. Il se répartit de la façon suivante : 1 179 traducteurs, interprètes et terminologues, 606 employés de gestion et de soutien, 114 boursiers. Ce gonflement des effectifs pose des problèmes nouveaux. Aucun organisme, en effet, ne peut passer en si peu de temps de 600 à 1 900 employés sans ressentir les contrecoups d'une telle poussée de croissance.

Aussi, les dirigeants du Bureau ont-ils du mal, au cours de ces années d'expansion effrénée, à trouver des réviseurs chevronnés en nombre suffisant pour parfaire la formation des jeunes traducteurs en début de carrière qui affluent dans les services. En outre, le nombre de cadres dont dispose le Bureau est forcément limité et se révèle vite insuffisant. Pour atténuer les effets de cette «crise de croissance», le surintendant met tout en œuvre pour instaurer un climat de travail propice à l'esprit d'équipe et adopte des mesures spéciales afin que le Bureau maintienne ses normes de productivité et ses critères d'excellence.

Au nombre de ces initiatives, notons la mise sur pied de nouveaux programmes de formation à l'intention des cadres, réviseurs et traducteurs novices, la création du groupe des traducteurs autonomes (c'est-à-dire capables de produire des traductions ne nécessitant aucune révision), le regroupement des traducteurs par domaines de spécialité, la création de la Division du traitement de la copie et celle du Contrôle de la qualité linguistique.

### De nouvelles responsabilités

L'élargissement du mandat du Bureau des traductions est un des événements marquants de cette

période. En novembre 1974, le gouvernement lui confie la responsabilité nouvelle

de vérifier et de normaliser la terminologie anglaise et française dans la Fonction publique fédérale et chez tous les corps publics qui relèvent du Parlement du Canada.

Il l'investit en quelque sorte d'un droit de regard sur la qualité et l'évolution de la langue administrative.

On mesure l'étendue du chemin parcouru depuis l'année où les traducteurs avaient échoué dans leur modeste tentative d'épuration de la *Loi canadienne des élections* lors de sa révision en comité parlementaire. En l'espace d'une vingtaine d'années, les mentalités ont évolué. La notion de bilinguisme institutionnel semble mieux acceptée et le rôle capital du traducteur dans ce projet national, mieux compris.

Cette nouvelle fonction de normalisation ne représente pas simplement un service d'appui à la traduction; elle a une incidence sur tous les centres de rédaction, tant anglaise que française, de la Fonction publique et même à l'extérieur. Elle ne fait pas du Bureau un «gendarme» de la langue, mais un promoteur et un spécialiste du bon usage en matière de rédaction administrative et de terminologie.

La première mesure adoptée en ce sens est la création d'un comité interministériel formé de hauts fonctionnaires représentant cinq ministères et ayant pour tâche d'orienter la stratégie de normalisation de l'étiquetage des produits de consommation. Peu de temps après, sont créés des commissions interministérielles et des groupes de travail mixtes, formés de spécialistes et de terminologues, qui sont chargés d'uniformiser le vocabulaire de domaines de spécialisation tels que l'aéronautique, l'énergie nucléaire, la gestion, l'évaluation des programmes, ainsi que la terminologie scientifique et technique.

Certains travaux donnent lieu à des *Bulletins de terminologie*. Ainsi, la normalisation de la terminologie municipale, réalisée en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités, aboutit, en 1981, à l'édition d'une collection de sept vocabulaires spécialisés. Ces publications facilitent la rédaction et la traduction des lois, règlements et documents divers intéressant les municipalités canadiennes tout en favorisant l'homogénéité du vocabulaire utilisé.

#### «Mission Terminologie»

La décision du gouvernement d'élargir le mandat du Bureau des traductions vient préciser l'objectif que lui a fixé le Conseil du Trésor un peu plus tôt la même année, objectif qui s'énonçait ainsi :

organiser et encourager, en collaboration avec les institutions spécialisées au Canada et à l'étranger, les travaux de terminologie et établir une banque de termes et équivalences en prévision des besoins du Parlement, du gouvernement et des corps publics qui en dépendent, pour accroître l'efficacité de la traduction dans tous les domaines, notamment les sciences et la technologie.

À partir de cette date, la terminologie devient l'objectif prioritaire du Bureau. Les années 1975 et 1976 sont marquées par une effervescence sans précédent dans ce secteur d'activité. Les événements se bousculent.

Le coup d'envoi est donné en mars 1975 par la formation de «Mission Terminologie». Une équipe pluridisciplinaire prépare le terrain à la mise en place d'un système informatisé de terminologie et de documentation. Ses cinq membres conçoivent un plan de développement échelonné sur huit ans. En novembre de la même année, survient une vaste réorganisation des services terminologiques dont la direction est confiée à Philippe Tessier. La Direction de la recherche et du perfectionnement se mue en Direction générale de la terminologie et de la documentation, désignée commodément par le sigle DGTD.

Le surintendant compte sur la technologie moderne pour fournir à une grande variété de clients une information terminologique abondante, sûre, rapide et répondant à des besoins précis et immédiats.

Après avoir examiné attentivement ce qui se fait au Canada et à l'étranger, le Bureau choisit, à la fin de 1975, le logiciel de l'Université de Montréal, baptisé TERMIUM I, comme base de sa banque de terminologie. Le logiciel, conçu aux fins de la traduction, avait été développé au cours des cinq années précédentes.

Après plusieurs adaptations et transformations du logiciel qui évolue en TERMIUM II, le système et son contenu (150 000 fiches) passent, en janvier 1977, sur l'ordinateur du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à Ottawa. Parallèlement à ces négociations et aux opérations de transfert, des équipes spéciales s'affairent depuis mai 1975 à photocopier, la nuit, les fiches accumulées au fil des années par les traducteurs de l'État. Malgré la valeur inégale de ces fiches, on décide de les verser dans la banque. En ajoutant au fonds commun celles qui sont déjà en mémoire à l'Université de Montréal et environ 150 000 autres fiches alors disponibles sur divers supports magnétiques dans la Fonction publique, la banque dispose, lors de son inauguration, d'un fonds terminologique impressionnant de 1,7 million de fiches. Le processus d'épuration ramène ce nombre à 800 000, ce qui en fait encore la plus grosse banque du genre au monde.

### Une banque polyvalente

Cet instrument moderne de travail n'est pas réservé à l'usage exclusif des traducteurs. Les transformations apportées au logiciel originel ont, en effet, pour but de l'adapter à une clientèle nouvelle et de répondre à des besoins nouveaux. Les usagers visés sont désormais les fonctionnaires appelés à traduire, rédiger ou adapter des textes, ceux qui participent à des programmes de formation linguistique et ceux qui sont chargés de faire appliquer les lois ou les règlements. La banque se devait d'être polyvalente et de contenir, outre la terminologie scientifique et technique utile aux traducteurs, des termes de la langue courante (à des fins d'uniformisation ou d'enseignement), de la terminologie ultra-spécialisée (comme les sigles et abréviations en usage dans les Forces armées) et le vocabulaire maison de certains clients.

La mise en exploitation de la nouvelle banque s'accompagne de l'affectation des premiers terminologues auprès des sections. Cette décentralisation des services terminologiques coïncide également avec l'implantation d'un réseau de terminaux. Dans un premier temps, dix-huit de ces terminaux sont installés à Ottawa, Montréal, Québec, Winnipeg, Toronto et Moncton. À la fin de l'exercice 1977-1978, leur nombre grimpe à quarante.

Soucieux d'éviter l'isolement, le double emploi et la prolifération désordonnée des banques, le Bureau est amené à s'intéresser à tout ce qui se fait, tant au pays qu'à l'étranger, en matière de normalisation et d'informatisation de la terminologie. Il établit de nouvelles relations avec les

organismes nationaux et internationaux œuvrant dans ces domaines. Il est le premier à profiter de ces échanges. Ainsi, au pays, le Bureau se voit confier la présidence du comité de terminologie de l'Association canadienne de normalisation (Acnor). Sur le plan international, il participe aux travaux de normalisation de l'OTAN et assume la présidence du comité de terminologie (CT-37) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). En 1977, lors d'un colloque international de terminologie tenu à Paris, Paul Larose jette les bases d'une première collaboration internationale en ce domaine, qui prélude à la création, cinq ans plus tard, de l'Association internationale de terminologie (TERMIA).

La Direction de la terminologie ne tarde pas non plus à conclure des accords de réciprocité avec d'autres organismes : la Régie de la langue française du Québec, le Centre national de recherche scientifique (CNRS) de France, la banque de terminologie de la Communauté économique européenne (Luxembourg) et celle de la République fédérale d'Allemagne (Bonn). Il est aussi question de mettre les ressources de la banque canadienne au service des Nations Unies, du Fonds monétaire international et du Marché commun.

### Un service documentaire moderne

Le vent de réorganisation qui souffle sur le Bureau depuis l'arrivée du cinquième surintendant atteint également les services de documentation. La création de la Direction générale de la terminologie et de la documentation rend urgent la mise sur pied de services de documentation organisés de façon systématique selon les techniques modernes de la bibliothéconomie afin d'étayer les recherches terminologiques et la gestion de la banque. Ces services documentaires sont d'abord regroupés en une division chargée de formaliser un nouveau système de classement des données terminologiques et documentaires et d'offrir un service bibliothécaire à la Direction générale.

En juin 1977, cette division devient à son tour la Direction de la documentation et reçoit comme mandat de desservir non plus uniquement la seule DGTD, mais l'ensemble du Bureau. L'envergure de ce mandat conduit son directeur à établir un catalogue collectif de toutes les ressources documentaires du Bureau en procédant au recensement des quelque 15 000 ouvrages qui les composent.

L'établissement de cet inventaire entraîne le regroupement des bibliothèques du Bureau et l'adoption d'un système de catalogage informatisé. La Direction s'abonne en outre aux grandes banques de données d'information. Elle est même le premier service administratif du gouvernement canadien à signer un marché avec Informatech France-Québec en vue d'avoir accès aux bases de données françaises. La Direction est abonnée aujourd'hui à quelque 400 banques et bases canadiennes, américaines et françaises. En juin 1978, la Direction de la documentation inaugure la première bibliothèque centrale à laquelle sont «affiliées» toutes les petites bibliothèques des sections de traduction installées dans les ministères.

### Une école pour interprètes

Les choses bougent aussi du côté de l'interprétation. Le besoin s'y fait sentir d'augmenter les ressources internes et, devant le manque d'écoles spécialisées en la matière, le Bureau fonde, en 1975, sa propre école d'interprétation dont l'objectif est de former 50 interprètes en cinq ans.

La mise sur pied de cette école et sa direction sont confiées à un excellent formateur d'interprètes : Raymond Robichaud. Celui-ci compte 35 ans de service et de nombreuses années d'enseignement de l'interprétation à l'École de traducteurs et d'interprètes de l'Université d'Ottawa. C'est lui qui conçoit et lance les premiers programmes. Le surintendant lui adjoint un conseil consultatif de sept membres. Selon les aptitudes des élèves interprètes, la durée de la formation varie de trois à dix-huit mois. La première année, treize stagiaires sont admis à la nouvelle école.

Par ailleurs, c'est à l'automne de 1977 qu'est inaugurée la diffusion télévisée des débats de la Chambre des communes. Cette innovation permet à de vastes auditoires de suivre en direct les délibérations de leurs députés dans la langue officielle de leur choix. En rendant plus «visible» le travail des interprètes parlementaires, cette mesure contribue à renforcer l'image d'un Canada bilingue.

Au cours de l'exercice 1976-1977, les interprètes fédéraux et les contractuels assument 13 377 jours-interprètes, un sommet. Leurs missions d'escorte les conduisent aux quatre coins du globe, notamment en Chine, en URSS, en Roumanie, au Japon et à Cuba. Ils se rendent aussi aux îles Hawaii et au Sri Lanka où se tiennent des conférences internationales.

### La machine qui traduit la pluie et le beau temps

Parallèlement à la banque informatisée de terminologie, le Bureau s'intéresse à l'automatisation de la traduction elle-même. Il s'était d'ailleurs engagé en 1973 à continuer d'appuyer la recherche fondamentale entreprise dans ce domaine au pays et financée jusque-là par le Conseil national de recherches.

En 1975, le Bureau demande à l'Université de Montréal de démontrer que ses recherches théoriques peuvent donner des résultats pratiques en les appliquant à un système de traduction automatique dans un domaine simple et répétitif, celui des bulletins de météorologie. L'année suivante, le groupe de recherche en traduction automatique de l'université (TAUM) lui livre le prototype du système METEO.

Cette percée permet aux services météorologiques du gouvernement canadien de diffuser leurs bulletins rapidement et simultanément dans les deux langues officielles. Du coup, l'État réalise des économies substantielles en n'ayant pas à recruter ni à former toute une «armée» de traducteurs pour exécuter un travail fastidieux que la machine peut faire de façon satisfaisante.

Depuis juin 1977, 85 p. 100 des 5000 bulletins météorologiques d'Environnement Canada sont traduits par ordinateur, ce qui accélère le travail et évite aux traducteurs d'avoir à traduire quotidiennement des masses de textes répétitifs et monotones. Le traducteur à circuits fonctionne 24 heures par jour, 365 jours par année. Il n'a droit à aucune pause-café...

Le système METEO traduit correctement, c'est-à-dire sans nécessiter de révision environ 80 p. 100 des phrases qui lui sont soumises. Les phrases rejetées sont confiées à un traducteur. Le système décide lui-même de ne pas traduire une phrase lorsqu'elle contient un phénomène linguistique nouveau (mot ne figurant pas dans son dictionnaire, structure syntaxique nouvelle, etc.) ou présente une irrégularité quelconque (erreur de télécommunication, omission d'un point en fin de phrase, etc.) Par cette réussite technologique, le Bureau des traductions fait passer le robot traduisant du monde de la fiction à la réalité, et propulse le Canada à la fine pointe du progrès en ce domaine.

### L'héritage de Paul Larose

En janvier 1978, les membres du Bureau des traductions apprennent que dorénavant ils n'auront plus à leur tête un surintendant, mais un Sous-secrétaire d'État adjoint (Traduction). Cette promotion place le chef de la traduction au rang des grands commis de l'État. À peine sept mois plus tard, cependant, Paul Larose est nommé au poste de Sous-secrétaire d'État adjoint (Citoyenneté et Expansion du bilinguisme).

Son court séjour à la direction du Bureau aura marqué profondément la vie et l'orientation de cet organisme. L'amélioration des communications internes et le recours à la consultation ont pour effet d'accroître la participation du personnel à la gestion du Bureau et de valoriser le rôle des cadres. Lors de deux colloques-réflexion, le Bureau clarifie son orientation générale, affine ses pratiques de gestion et se montre particulièrement attentif aux besoins de ses clients. À cet égard, la direction procède en juin 1978 au regroupement de ses clients sous cinq portefeuilles : économique, juridique, militaire et technique, scientifique, socio-administratif. Cette mesure est dictée par des considérations d'efficacité administrative.

C'est indéniablement sur les trois plans de la communication, de la gestion et de la terminologie que Paul Larose aura laissé son empreinte la plus durable. Il instaure la pratique des plans quinquennaux et réorganise de fond en comble les multiples services du Bureau en créant cinq grandes directions dont la Direction générale du plan. Par cette refonte des structures, il adapte les méthodes de travail et l'organisation du service en fonction des besoins grandissants et de plus en plus diversifiés des clients tout en offrant des perspectives de carrière stimulantes à l'ensemble du personnel.

Sous sa direction, le Bureau aura connu des années fertiles en progrès dans tous les domaines aussi bien en traduction automatique, en interprétation, en documentation qu'en formation professionnelle. Mais c'est incontestablement en terminologie que ce bond en avant est le plus spectaculaire. Presque du jour au lendemain, cette nouvelle discipline devient le «centre nerveux» du service tout entier. En dotant le Bureau d'une banque de terminologie, Paul Larose lui procure un instrument de travail moderne indispensable à son développement et à l'essor du bilinguisme au pays.

Au cours de cette période, enfin, la participation de Paul Larose aux activités du comité de gestion du ministère amène le Bureau à collaborer plus étroitement à l'élaboration des grandes orientations du Secrétariat d'État qui désire intégrer ses services de traduction, de terminologie et de documentation à ses divers programmes de promotion des langues officielles. Le fait que Paul Larose ait été à la tête du Bureau à ce moment précis de son histoire n'est peut-être pas étranger à cette évolution.

---

## Chapitre 6

### VERS DE NOUVEAUX HORIZONS (1978-1982)

«Prendre la succession d'un homme comme M. Larose représente une immense gageure. Si mon expérience administrative est moins longue et moins riche que la sienne, j'ai la même foi que lui en l'avenir du Bureau et le même dévouement aux intérêts de la profession. Les contraintes budgétaires auxquelles doivent faire face tous les secteurs de la Fonction publique – et le Bureau n'y échappe pas – ne nous rendront pas la tâche facile au cours des mois à venir. Toutefois, je sais qu'avec la collaboration de tous la qualité du service fourni à notre clientèle continuera à s'améliorer.»

Tel est le message inaugural que Philippe Le Quellec adresse au personnel du Bureau au lendemain de sa nomination au poste de Sous-secrétaire d'État adjoint (Traduction).

Son diplôme d'ingénieur agricole en poche, Philippe Le Quellec quitte sa Bretagne natale en 1952 pour venir s'établir au Canada. Il a vingt-deux ans. Pendant dix ans, il exerce son métier en terre canadienne; ses fonctions le conduisent d'un bout à l'autre du pays. En 1962, il entre au service du ministère fédéral de l'Agriculture et se fixe dans la région d'Edmonton, en Alberta. Son intérêt pour les questions de langue l'incite à faire subir à son itinéraire professionnel un changement de cap radical.

À partir de 1965, il entreprend, en effet, au Bureau fédéral des traductions une carrière qui, d'échelon en échelon, le fera accéder aux plus hautes fonctions de cet organisme. Admis à l'École des stagiaires, il se recycle à son nouveau métier avant d'être affecté, comme traducteur, aux Affaires indiennes. Il devient ensuite réviseur au ministère des Pêches et Forêts. Promu chef de section, il dirige successivement le service de l'Expansion économique régionale et celui des Transports. De là, il passe, en août 1972, à la nouvelle Division de la Défense nationale qui connaît en quelques années, comme nous l'avons vu, un essor phénoménal. Il accède, enfin, à la Direction de la recherche et du perfectionnement qui, lors de l'importante restructuration de 1975, évolue en Direction générale de la terminologie et de la documentation (DGTD).

#### À la croisée des chemins

Le Bureau, qui a connu un essor prodigieux au cours de la dernière décennie, semble reprendre son souffle à l'approche des années 80. Bien que son budget progresse de 51 à 66,8 millions de dollars de 1978 à 1982, et son volume annuel de production, de 254 à 276 millions de mots, son personnel se stabilise autour de 1 860 après avoir atteint une crête à 1 908 en 1978-1979 et régressé à 1 761 en 1980-1981. Le coup de frein à l'expansion a été donné par deux mesures rendues nécessaires en raison de la conjoncture économique : la politique de restrictions budgétaires du Cabinet des ministres (1978) et la compression de la masse salariale ordonnée par le Conseil du Trésor (1979).

Le Bureau semble parvenu à une croisée de chemins. La haute direction et les cadres entament une réflexion de fond. On fait le point, on s'interroge sur la vocation de cet organisme de service, on sonde l'avenir. La grande question que l'on se pose est celle-ci : le Bureau doit-il restreindre son rôle à celui d'un exécutant de traductions ou bien, compte tenu des besoins de l'administration fédérale et de la société canadienne dans l'ensemble, doit-il occuper d'autres champs d'activité

linguistique et affermir son influence en tant qu'instrument de promotion de nos deux langues nationales?

Aux yeux du Sous-secrétaire d'État, Pierre Juneau, rien ne s'oppose à ce que le Bureau assume de nouvelles responsabilités dans le prolongement de ses compétences linguistiques. Cela lui paraît même inévitable : «... à cause de la situation stratégique que vous occupez, dit-il aux cadres réunis en colloque en avril 1979, je pense que de plus en plus le service des traductions sera appelé à jouer un important rôle d'expert-conseil auprès du gouvernement en ce qui a trait à l'usage général des langues officielles de l'administration fédérale.»

De nombreuses décisions témoignent du désir de la haute direction du Bureau d'élargir son champ d'activité et son rayon d'action dans le domaine linguistique au pays. Le Directeur général du Plan, Raymond Aupy, se voit confier la responsabilité, au début de 1980, d'implanter un réseau de services de conseils linguistiques afin d'apporter une aide à la rédaction ou à la révision aux fonctionnaires fédéraux bilingues n'ayant pas l'habitude d'écrire dans leur langue seconde.

### Le Bureau et les provinces

Au cours de cette période, le Bureau fournit des services d'experts-conseils au gouvernement du Nouveau-Brunswick, accueille des stagiaires de l'Alberta et procède à des échanges de traducteurs avec cette province, détache un cadre auprès du gouvernement du Manitoba pour mettre sur pied un service de traduction juridique (suite au jugement Forest) et affecte un membre de son personnel au Collège de Saint-Boniface dans la même province afin d'y mettre sur pied un programme de formation de traducteurs. Des représentants du Bureau participent également à une étude sur la promotion des langues officielles devant déboucher sur un mémoire destiné au Cabinet.

Le nouveau tournant qui se dessine dans l'évolution du Bureau se manifeste encore par sa participation, en collaboration avec des organismes fédéraux et provinciaux et des universités canadiennes, à un projet de promotion du français dans la pratique du droit dans les provinces régies par la «*common law*». Le Bureau coordonne tout le volet terminologique de ce projet et y apporte son appui technique. Enfin, il réaffirme sa volonté de resserrer ses liens avec les associations provinciales de traduction qui cherchent elles aussi à s'adapter aux besoins changeants de la société canadienne.

À l'instigation du Bureau a lieu en mars 1980, à Winnipeg, la première rencontre fédérale-provinciale des services de traduction. Dans la foulée de cette rencontre, naît, un an plus tard, la «Conférence des services de traduction» qui offre l'occasion aux responsables fédéraux et provinciaux d'échanger leurs vues deux fois par an sur les questions d'intérêt commun afin de mieux coordonner leurs activités.

Ce ne sont là que quelques-unes des initiatives qui viennent soutenir le gouvernement dans ses efforts en vue de garantir l'égalité de statut des deux langues officielles et d'accentuer le caractère bilingue du Canada.

Sur le plan interne, le Bureau fait paraître un guide officiel du client, le premier du genre, qui s'intitule *D'une langue à l'autre*. Cette publication, qui se situe dans le prolongement de l'«Opération client» lancée par Paul Larose en 1976, marque une étape importante dans les relations que le Bureau entretient avec ses clients. Dans la même veine, le Service des communications est amené à publier en 1981 un dossier d'information sur le Bureau lui-même. Ses cinq brochures décrivent les principaux services offerts par le Bureau.



## Quelques nouveautés

Soucieux d'offrir de nouveaux services à la population canadienne, le Bureau inaugure, en novembre 1979, un service d'interprétation gestuelle devant faciliter aux 200 000 Canadiens souffrant de surdit  la communication avec l'administration de leur pays. Durant l'exercice 1981-1982, la soixantaine de pigistes qui assurent ce service fournissent des prestations totalisant 663 jours-interpr tes.

La direction veille  galement   respecter le principe de l' galit  d'acc s   l'emploi pour les femmes, les handicap s et les autochtones. Cette pr occupation transpara t dans un certain nombre de mesures concr tes. Parmi celles-ci, rappelons l'affectation de quinze employ es   des postes o  elles peuvent acqu rir une exp rience utile pour acc der par la suite   des responsabilit s sup rieures; la r alisation d'une  tude de faisabilit  sur l'engagement d'handicap s travaillant   domicile; la mise au point en collaboration avec les Services Converto-braille CypihotGalarneau,   Hull, d'un m canisme permettant aux handicap s de la vue d'avoir acc s   la banque de terminologie; la prise en charge des frais de formation de deux interpr tes gestuels au Gallaudet College de Washington; la r affectation des fonds du programme de bourse d' tudes en traduction   l'engagement d'autochtones ou d'handicap s et l'organisation de cours d'interpr tation pour les Inuits.

Le Bureau des traductions est aussi le th atre d'exp riences nouvelles de vie au travail. Il est l'un des trois «sites» choisis en 1975 pour faire l'exp rience de la QVT (qualit  de vie au travail). D'inspiration europ enne, la QVT permet aux unit s op rationnelles de se tailler un r gime de travail sur mesure   l'int rieur de limites prescrites et apr s que chacun de ses membres s'est p n tr  des n cessit s du service, de ses particularit s fonctionnelles et de ses normes de qualit  et de productivit . Depuis 1979, une trentaine de sections op rationnelles ont adopt  diverses formules de QVT dont le double but est d'am liorer la satisfaction au travail du personnel et de rehausser l'efficacit  des services.

## Traduction   la pige et perfectionnement

Le nombre de traducteurs n'augmentant plus au m me rythme que la demande, c'est d'abord par le biais de la pige que le Bureau r ussit   satisfaire sa client le. Il recourt de fa on r guli re aux services d'environ 500 pigistes pour les langues officielles. Ces traducteurs ind pendants traduisent 67 millions de mots au cours de l'exercice 1981-1982 en regard de 31 millions deux ans plus t t. Cela repr sente pr s du quart de la production globale du service de traduction.

L'am lioration de la comp tence des traducteurs, r viseurs et interpr tes est une autre fa on de rendre le Bureau plus productif sans gonfler les effectifs. Le perfectionnement du personnel passe depuis plusieurs ann es par la Division de la formation qui adapte ses programmes aux besoins qu'elle per oit. Il manquait toutefois   ce processus empirique deux  l ments importants : un moyen de diagnostiquer syst matiquement les lacunes des traducteurs et un mode d' valuation des progr s r alis s apr s les stages de formation. Pour tenter de corriger ces carences, Philippe Le Quellec charge le Directeur g n ral du plan, Raymond Aupy, de constituer un groupe de travail qui prend le nom de «Mission Formation».

## Les trois volets de l'automatisation

Pour faire mieux et plus avec sensiblement les mêmes effectifs, une troisième solution s'offre aux autorités du Bureau : l'automatisation. Ce terme recouvre la *traduction automatique* (la machine travaille seule), la *traduction automatique assistée* (la machine et le traducteur se partagent le travail) et, enfin, la *traduction humaine assistée* (la machine sert au traitement du texte et aux recherches documentaires et terminologiques).

Le Bureau s'était vu confier en 1976 la traduction des manuels d'entretien et d'exploitation du nouvel avion patrouilleur *Aurora* dont le ministère de la Défense nationale devait prendre livraison en 1980. Le délai entre l'achèvement de la rédaction de ces manuels et la livraison de l'avion est si court qu'il est impensable de les faire traduire par les sections techniques. Fort du succès du système METEO le Bureau mise une fois de plus sur la machine à traduire et passe un deuxième marché avec l'Université de Montréal.

Le groupe de chercheurs présente son système au Secrétariat d'État en mars 1979. Quoique supérieur au système METEO, TAUM-AVIATION n'est pas tout à fait au point, les difficultés à résoudre étant de loin plus complexes que celles des bulletins météorologiques. Même limité aux manuels d'entretien des circuits hydrauliques de l'avion, le volume de mots à traiter dans ce domaine ne permet pas d'en prévoir une utilisation rentable. Une étude globale de faisabilité de la traduction automatique au pays conduit à son abandon en 1981 au profit de la recherche de nouvelles assises pour une relance de la recherche fondamentale et du développement de systèmes axés sur les besoins de la société canadienne.

Le Bureau explore alors de nouvelles avenues du côté, cette fois, des machines commerciales d'aide à la traduction, tels les systèmes ALPS et Weidner. Il examine la possibilité de réaliser automatiquement la traduction de deux autres ensembles de textes : d'une part, les 25 000 avis de concours et de droit d'appel émanant chaque année des divers ministères et organismes et représentant un volume annuel de deux millions de mots, et, d'autre part, le *Journal des marques de commerce* totalisant environ 350 000 mots. La traduction de ces documents doit se faire dans un délai de 24 heures. Après l'essai de l'un et l'évaluation de l'autre, le Bureau en arrive à la conclusion que ces systèmes ne peuvent pas répondre aux attentes des traducteurs qui comptent sur une aide semblable à celle offerte par le système METEO.

### L'attrait de la bureautique

La traduction humaine assistée se révèle une autre voie encore plus prometteuse que la traduction automatique. Cinq sections opérationnelles font l'essai de machines de traitement de texte en 1979. L'expérience se révèle concluante et le Bureau décide d'équiper une vingtaine de traducteurs de ces machines. Son programme de mécanisation des opérations porte à près de 150 le nombre de personnes (traducteurs et personnel de soutien) dont le poste de travail est doté d'une machine de traitement de textes en 1982. En délaissant progressivement les machines à écrire au profit des écrans cathodiques, le personnel du Bureau entre de plain-pied dans l'ère de la bureautique.

Philippe Le Quellec a foi en l'avenir de l'automatisation de la traduction. Mais cette foi est tempérée par une sage prudence. «Nous tenons à avancer prudemment dans l'utilisation de la technologie au service de la langue, affirme-t-il à Lausanne en 1981 lors de la Biennale de la langue française, car nous savons que mal employée [...] elle aurait des effets désastreux sur notre langue. Il faut donc avancer lentement, mais sûrement, vers les progrès technologiques, tout en sachant que l'on ne saurait créer un double intellectuel de l'homme.»

### L'essor des services multilingues

Du côté des langues étrangères, la Direction des services multilingues traduit en moyenne, depuis 1974, de 18 à 22 millions de mots par année. Ses 500 pigistes assument la plus grande part de ce volume, soit environ 65 p. 100. Le personnel permanent, qui oscille autour de 80 personnes, se compose en 1982 de 46 traducteurs et de 33 employés de soutien et de gestion.

Le degré de technicité des textes traduits par la Direction n'a cessé de croître au cours des années. La majorité des traductions techniques et scientifiques (environ 1 500 par année) sont compilées dans le *Répertoire des traductions* de l'Institut canadien d'information scientifique et technique (ICIST) qui, en tant que service international d'échange des traductions scientifiques, fait connaître leur existence aux organismes semblables à l'étranger. Les hommes de science du monde entier y ont accès.

Une autre tendance s'est manifestée dans cette Direction au cours des récentes années : le volume de traduction du chinois vers l'anglais y a suivi une courbe ascendante. Il en est de même pour le japonais, l'arabe et les langues scandinaves. Parallèlement, le russe y est en régression. Il est supplanté par l'espagnol comme langue la plus traduite. C'est d'ailleurs dans cette dernière langue de même qu'en allemand que sont traduits les bulletins *Hebdo Canada* du ministère des Affaires extérieures et *Courrier canadien* du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le chef de la Direction, Gerry A. Mendel, inaugure en 1981 une forme de stage de formation pour universitaires dans le cadre du Programme d'emplois d'été axés sur la carrière de la Commission de la Fonction publique. Six étudiants ayant terminé une troisième année de spécialisation en langue étrangère (russe, allemand, espagnol ou italien) sont pris en charge par les membres de la direction qui les encadrent et les initient au métier de traducteur. Ce mode inédit de recrutement se révèle efficace.

### Vers TERMIUM III

Sous la direction d'Alain Landry, la Direction générale de la terminologie et de la documentation (DGTD) continue d'être au cœur des activités de traduction, de normalisation et de bilinguisation de l'administration fédérale. Ses 120 terminologues et employés de soutien s'emploient activement à enrichir et à assouplir le système informatisé de traitement de l'information terminologique. Son service de renseignements téléphoniques SVP répond à près de trente mille demandes par année.

Au printemps de 1981, le Comité de régie crée un comité de développement de la banque de terminologie. Au terme de l'exercice de planification qui suit, le comité décide, entre autres choses, de concevoir pour 1984 un logiciel de troisième génération. TERMIUM III intégrera les progrès technologiques réalisés en informatique depuis la mise au point de TERMIUM II et sera mieux adapté à l'évolution des besoins de la clientèle de la banque, clientèle qui n'a cessé de se diversifier et d'augmenter. Le nouveau logiciel offrira aux usagers près de 750 000 fiches (soit plus d'un million et demi de termes) dans les deux langues officielles, un fonds multilingue, un fichier des difficultés de traduction et un fonds bibliographique.

La banque dispose d'une centaine de terminaux et dessert quelque 1 800 usagers. Cinquante-six pour cent des sections et sous-sections de traduction disséminées à travers le pays sont dotées d'un terminal. Ce réseau s'étend de Chilliwack à Halifax en passant par Winnipeg, Toronto, Saint-Jean, Québec et Moncton. Sont aussi branchés à la banque des sociétés de la Couronne (Télé globe

Canada, Air Canada, la Société canadienne d'hypothèque et de logement), des universités (Ottawa, Montréal, Laval, Moncton), des gouvernements provinciaux (Alberta, Manitoba, Ontario), des organisations internationales (OACI), des organismes divers tels que la Gendarmerie royale du Canada, l'Institut canadien d'information scientifique et technique (ICIST) et quelques sociétés privées. Le Bureau souhaiterait rendre sa banque de terminologie accessible sans frais aux contribuables canadiens par l'entremise du système Télidon.

### Internationalisation des activités terminologiques

Le Bureau collabore avec le Centre international d'information pour la terminologie (Infoterm) à la mise en place d'un réseau international de terminologie (TermNet) et participe aux travaux terminologiques de la Commission des communautés européennes et à ceux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Lors d'une réunion de cet organisme en février 1981, les représentants du Bureau ont fait accepter comme norme internationale la norme canadienne à la définition de laquelle il avait contribué. Comment ne pas voir dans cette acceptation une reconnaissance internationale de la compétence des terminologues canadiens?

L'installation en janvier 1982 d'un terminal au Centre culturel canadien à Paris a largement contribué à accroître le rayonnement international du Bureau des traductions et de sa banque de terminologie. Cette première liaison transatlantique permanente permet un échange continu d'information terminologique entre le Canada et les divers organismes nationaux et internationaux actifs dans ce domaine en Europe. Ce trait d'union entre l'Amérique et l'Europe pourrait bien être le prélude à une contribution plus grande du Canada à l'évolution de la langue française dans le monde.

### Décès de Philippe Le Quellec

À la fin de 1982 et au début de 1983, le Bureau des traductions est durement éprouvé par le décès de plusieurs de ses cadres dans la force de l'âge dont Philippe Le Quellec. Terrassé par une grave maladie, celui-ci est contraint de quitter la direction du service à l'automne de 1982. Le mal incurable qui l'afflige l'emporte le 27 janvier 1983. Il n'a pas 53 ans.

Pendant plus de quatre ans, cet homme simple, souriant et aimé de tous s'est dépensé sans ménagement pour conserver au Bureau son élan des années antérieures. Il réussit avec imagination à lui donner un souffle nouveau et à lui imprimer une orientation à la mesure de l'idéal canadien.

«Ces années furent difficiles à bien des points de vue, reconnaît-il dans son ultime message au personnel, compte tenu de l'orientation gouvernementale, de l'orientation ministérielle, des besoins sociaux en évolution rapide, de l'accroissement et de la complexité accrue de la charge de travail, et tout cela dans un contexte de contraintes budgétaires qui n'a jamais relâché.» Au cours de cette période, le Bureau a connu également la première grève de ses traducteurs, interprètes et terminologues.

Malgré la crise économique qui sévit au pays, le Bureau des traductions parvient malgré tout à consolider ses services, à les améliorer et à les diversifier. Il les axe aussi plus directement sur les objectifs globaux de la politique du gouvernement canadien et sur ses priorités d'ordre social. Grâce aux initiatives originales de Philippe Le Quellec et de l'équipe compétente de gestionnaires qui l'assiste, le Bureau commence à devenir un instrument important de la promotion des langues officielles au pays. Sa banque informatisée poursuit sa fabuleuse expansion. Par son réseau de

terminaux, elle se ramifie d'un océan à l'autre et déborde même les frontières du pays. Les réalisations du Bureau en ce domaine comme en traduction automatique suscitent la curiosité partout dans le monde. À la faveur de ce rayonnement international, le Bureau noue des relations de collaboration et d'échange avec de nombreux organismes nationaux et internationaux œuvrant dans ses domaines de compétence.

Tout au long de sa carrière, Philippe Le Quellec fut un ardent promoteur des services fédéraux de traduction en même temps qu'un fervent partisan de la reconnaissance professionnelle des traducteurs. Son dévouement aux intérêts de la profession lui ont valu d'être nommé membre honoraire des associations de traducteurs et interprètes de l'Ontario et de l'Alberta.

Doué d'un dynamisme infatigable et d'une force de caractère peu commune, cet homme de vision aura été un ambassadeur incomparable du Bureau tant au pays qu'à l'étranger. Il a su lui donner un nouvel élan en l'ouvrant sur de plus larges horizons et en l'engageant dans des voies jusque-là inexplorées.

---

## Chapitre 7

# LA PROMOTION DES LANGUES OFFICIELLES (1983-1984)

Alain Landry dirige la Direction générale de la terminologie et de la documentation quand, en octobre 1982, le Sous-secrétaire d'État, Huguette Labelle, lui demande de prendre en main la haute direction du Bureau des traductions, Philippe Le Quellec étant immobilisé par la maladie. Lorsqu'il est confirmé dans ses nouvelles fonctions, le 2 août 1983, le poste qu'il occupe a changé de titre. Sa désignation officielle est désormais «Sous-secrétaire d'État adjoint (Langues officielles et Traduction)».

Aux responsabilités de son prédécesseur s'ajoute dorénavant celle de développer et mettre à jour la politique globale de promotion des langues officielles pour le Secrétariat d'État à la fois dans le secteur privé (organismes bénévoles et entreprises) et dans le secteur public non fédéral (administrations provinciales, territoriales et municipales, maisons d'enseignement, établissements de santé et services sociaux).

Ce changement n'est pas sans signification. Il résulte, certes, d'une réorganisation des services effectuée par les instances supérieures du Secrétariat d'État, mais il traduit également un élargissement de la vocation du Bureau des traductions, élargissement qui s'inscrit dans le droit fil de sa nouvelle orientation, c'est-à-dire d'une participation accrue de son personnel à l'application des programmes de promotion des langues officielles.

L'itinéraire professionnel d'Alain Landry l'a bien préparé à assumer ses nouvelles fonctions. Ce jeune gestionnaire de quarante ans, originaire de Maria dans le comté de Bonaventure, au Québec, est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Moncton, d'un diplôme de l'École normale de Saint-Cloud (France), d'une maîtrise en linguistique de l'Université Laval et d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique.

Au service du gouvernement fédéral depuis 1972, il a occupé divers postes à la Direction des programmes de langues du Secrétariat d'État avant de passer au Bureau des traductions à titre de directeur de la normalisation et de la liaison. C'est en 1979 qu'il avait été nommé à la tête de la Direction générale de la terminologie et de la documentation (DGTD).

Le nom d'Alain Landry est intimement lié à l'essor spectaculaire de la Banque de terminologie. Lors de nombreuses missions à Washington, Vienne, Prague, Paris, Bruxelles, New York, Moscou, Bonn et Tunis, il fait connaître la nouvelle banque et établit des liens de collaboration avec divers organismes œuvrant dans le même domaine. Membre du conseil consultatif d'Infoterm en 1979, il est élu vice-président et trésorier de la toute nouvelle Association internationale de terminologie (TERMIA), fondée à Québec, en 1982. C'est lui également qui représente le Bureau et le Canada lors de colloques internationaux tenus en Suède, en France, en Tchécoslovaquie et à l'île Jersey. Alain Landry connaît bien les grands dossiers du Bureau quand il accède à ses nouvelles fonctions. Sa réputation est bien établie tant au pays qu'à l'étranger.

Tableau III

## PRODUCTION

NOMBRE DE MOTS TRADUITS ANNUELLEMENT  
(1954-1984)

1954 <sup>1</sup>	75 964 846	1969/70	102 511 387
1955	72 479 331	1970/71	134 615 149
1956	79 108 910	1971/72	130 630 682
1957	72 743 548	1972/73	134 119 431
1958	81 660 805	1973/74	173 334 742
1959	86 904 175	1974/75	186 465 865
1960	90 756 192	1975/76	210 214 691
1961	97 845 281	1976/77	232 021 391
1962	104 762 390	1977/78	251 451 956
1963	111 976 104	1978/79	254 000 000
1964	119 158 393	1979/80	225 000 000
1965	113 890 331	1980/81	253 000 000
1966	137 104 350	1981/82	276 000 000
1967/68	146 418 139 <sup>2</sup>	1982/83	290 000 000
1968/69	89 404 983	1983/84	300 000 000 <sup>3</sup>

1. Avant 1954, on évaluait la production des traducteurs en pages, méthode qui comportait une marge d'erreur difficile à redresser en raison du format inégal des pages.

2. Couvre une période de 15 mois, soit du 1er janvier 1967 au 31 mars 1968. Jusqu'à l'exercice 1967/68, la production du Bureau est basée sur l'année civile. Par la suite, les statistiques coïncident avec l'année financière.

3. Prévisions.

Tableau IV

## INTERPRÉTATION

NOMBRE DE JOURS-INTERPRÈTES  
(1964-1984)

---

1964 <sup>1</sup>	267	1974/75	12 244
1965	447	1975/76	13 314
1966	405	1976/77	13 377
1967/68	702 <sup>2</sup>	1977/78	11 063
1968/69	1 227	1978/79	12 742
1969/70	1 608	1979/80	8 340
1970/71	4 873	1980/81	11 900
1971/72	6 619	1981/82	13 200
1972/73	5 765	1982/83	13 246
1973/74	7 170	1983/84	13 200 <sup>3</sup>

- 
1. Les statistiques sont inexistantes pour les années 1959 à 1963.
  2. Couvre une période de 15 mois, soit du 1er janvier 1967 au 31 mars 1968.
  3. Prévisions.
-



## Prospectives

Tout indique que les tendances qui ont caractérisé l'évolution du service central des traductions ces récentes années se poursuivront au cours de la prochaine décennie.

Le volume de travail ira, selon toute vraisemblance, en augmentant. Deux nouveaux textes législatifs adoptés par la Chambre des communes en juin 1982, la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pourraient bien avoir une forte incidence sur la charge de travail des traducteurs, les délais de production des textes et l'ordre de priorité à respecter pour leur traduction.

Le nombre de jours-interprètes devrait également augmenter tant pour les langues officielles que pour les autres. Le service d'interprétation gestuelle continuera, lui aussi, à prendre de l'ampleur. Les interprètes gestuels ont fourni 758 jours-interprètes en 1982-1983 contre 663 au cours de l'exercice précédent.

Quant à la banque de terminologie, rien ne semble devoir ralentir son expansion. Son réseau de terminaux continuera vraisemblablement à se ramifier à l'intérieur comme à l'extérieur de la Fonction publique, au pays comme à l'étranger. Suite à une visite d'Alain Landry au siège de l'ONU, une entente de coopération a été signée entre les Services linguistiques de cette organisation et le Bureau des traductions. Elle prévoit que les Services de l'ONU seront reliés à la banque d'Ottawa, tandis que le Bureau aura accès au riche fonds de terminologie multilingue de l'organisation internationale. L'exercice 1982-1983 a vu l'installation de terminaux à Londres, Bruxelles, Washington et Murray Hill (New Jersey) et d'un deuxième terminal à Paris.

En juin 1983, les exploitants des banques de terminologie de l'Office de la langue française du Québec (BTQ), de la Commission des communautés européennes (EURODICAUTOM), du Bureau fédéral des langues de l'Allemagne de l'Ouest (LEXIS), de la Société Siemens de la République d'Allemagne fédérale (TEAM) et du Bureau des traductions du gouvernement canadien (TERMIUM) ont signé, à Hull, un accord international prévoyant la mise en commun de certaines ressources terminologiques. Faut-il y voir le premier pas vers l'établissement d'un vaste réseau mondial de banques terminologiques interreliées?

Le Bureau se propose de relancer des projets de recherche et de développement en traduction automatique. Conjointement avec le ministère des Communications, il a commandé, en 1983, une étude du traitement automatisé des langues naturelles et de l'intelligence artificielle. Il poursuit son effort de mécanisation des opérations en dotant chaque année de machines de traitement de textes un nombre grandissant de traducteurs et d'employés de soutien.

Il est permis de croire également que le Bureau n'hésitera pas à innover lorsque l'efficacité de ses services l'exigera. Il l'a fait à de nombreuses reprises dans le passé, comme nous l'avons vu, et il semble bien qu'il continuera sur sa lancée. Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'en 1976 les dirigeants du Bureau firent œuvre de pionnier dans la Fonction publique fédérale en permettant à une quarantaine de personnes de travailler à temps partiel, même si elles occupaient un poste à temps plein.

Le Bureau est aussi à l'origine d'une nouveauté technologique unique en son genre : le compte-mots. Conçue et fabriquée d'après ses spécifications par une entreprise privée, cette petite merveille électronique compte les mots des textes à traduire quatre fois plus vite que les commis. Ceux-ci se sont vus ainsi soulagés d'une tâche des plus fastidieuses.

Comme on le sait, c'est au Bureau des traductions qu'il incombe, depuis 1974, de veiller à la

qualité de la langue administrative et des pratiques de rédaction au sein de la Fonction publique fédérale. Une des récentes initiatives prises par le Bureau à cet égard a été la publication, en 1983, d'un *Guide du rédacteur de l'administration fédérale*. Cet ouvrage de référence, abondamment documenté et dont la réalisation a été coordonnée par Denise McClelland, est venu combler une lacune.

En effet, contrairement aux fonctionnaires de langue anglaise qui disposaient depuis plusieurs années déjà du *Government of Canada Style Manual for Writers and Editors*, publié par les soins de l'Office des normes du gouvernement canadien, les fonctionnaires de langue française n'avaient pas à leur disposition un inventaire de règles de rédaction administrative qui, tout en respectant les grands courants des usages typographiques des pays francophones, reflète la réalité géographique, politique et sociale du Canada. Dès sa parution, le *Guide du rédacteur* reçut un excellent accueil et son utilité n'a pas tardé à se confirmer. Le Bureau a entrepris la révision et la mise à jour du *Style Manual* dont la nouvelle édition doit paraître d'ici 1985.

### L'évolution du rôle du Bureau

Ce sera surtout en cherchant à intégrer ses activités aux grands objectifs nationaux en matière de promotion des langues officielles que le Bureau des traductions devra faire preuve d'imagination et d'initiatives au cours des prochaines années.

Ses nouvelles responsabilités entraînent une redéfinition du rôle des traducteurs et des spécialistes des disciplines connexes. Il semble d'ores et déjà acquis que ses traducteurs, réviseurs, terminologues, documentalistes, interprètes et gestionnaires sont les fonctionnaires fédéraux les plus aptes et les mieux qualifiés pour offrir des services d'aide à la rédaction et de soutien technique, de planification et de normalisation linguistique. Par le fait même, la profession tout entière revêt une nouvelle dimension.

Au cours de la prochaine décennie, Alain Landry, ses collaborateurs à la haute direction et l'ensemble du personnel, par le biais des mécanismes de consultation, auront à préciser comment concrètement le service s'engagera dans cette nouvelle voie.

Et si le passé est garant de l'avenir, tout permet de croire que le Bureau des traductions est promis à un bel avenir.

---

---

**Tableau V****PERSONNEL DU BUREAU  
(1964-1984)**

1964/65	339	1974/75	1 368
1965/66	422	1975/76	1 750
1966/67	435	1976/77	1 863
1967/68	501	1977/78	1 899
1968/69	525	1978/79	1 908
1969/70	621	1979/80	1 844
1970/71	730	1980/81	1 761
1971/72	950	1981/82	1 855
1972/73	1 118	1982/83	1 849
1973/74	1 306	1983/84	1 761 <sup>1</sup>

---

1. Au 31 janvier 1984. Administrativement, le personnel des services fédéraux de traduction de Toronto et de Winnipeg relève désormais des Opérations régionales du Secrétariat d'État et non plus du Bureau des traductions.

---

## Tableau VI

**BUDGETS ANNUELS**  
(1964-1984)

	\$		\$
1964/65	2 497 000	1974/75	31 660 000
1965/66	2 998 600	1975/76	40 586 000
1966/67	4 054 900	1976/77	46 758 000
1967/68	4 885 000	1977/78	51 037 000
1968/69	5 550 000	1978/79	53 408 000
1969/70	8 000 000	1979/80	60 085 000
1970/71	11 335 000	1980/81	61 408 000
1971/72	14 981 000	1981/82	66 796 000
1972/73	18 558 000	1982/83	76 758 000
1973/74	23 616 000	1983/84	82 000 000 <sup>1</sup>

---

1. Prévisions. Ce montant représente moins de 1/1000 du budget global des dépenses du gouvernement canadien (106 milliards de dollars en 1984).

---

## Conclusion

### AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

Créé en 1934 en vertu d'une loi du Parlement, le Bureau des traductions, qui célèbre en 1984 son cinquantenaire, est un des organismes fédéraux chargés de mettre en œuvre la politique linguistique du gouvernement canadien.

Tout au long du régime français et du régime anglais et depuis la Confédération jusqu'à ce jour, les traducteurs ont largement contribué à faciliter la compréhension entre les divers groupes linguistiques du pays en assurant la circulation de l'information dans l'une ou l'autre de nos deux langues nationales ou dans les nombreuses autres langues parlées au Canada.

L'une des premières lois adoptées par la législature du Canada-Uni, en 1841, concerne la traduction. L'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de même que le Règlement de la Chambre des communes impliquent le recours à la traduction. Depuis la Confédération, outre la *Loi concernant le Bureau des traductions* de 1934, les divers paliers d'administration publique ont émis maintes directives et édicté de nombreux règlements renfermant des dispositions relatives à la traduction.

La dualité linguistique du Canada est génératrice d'une intense activité de traduction. Profondément ancrée dans les habitudes parlementaires et les pratiques administratives de nos gouvernements, la traduction fait partie intégrante de nos institutions. Plus qu'une activité intellectuelle ou une industrie la traduction est, au Canada, une réalité politique et sociolinguistique. Dans ce contexte, le Bureau fédéral des traductions occupe une place unique.

Le bilan de ses 50 ans d'existence est impressionnant à tous les points de vue. Ce qui frappe dans l'évolution de cet organisme de service, c'est la solidité de son organisation, son aptitude à s'adapter rapidement aux changements et sa remarquable capacité d'innovation. Son demi-siècle d'histoire se découpe en deux grandes périodes : les 30 premières années et les 20 dernières.

De 1934 à 1964, le Bureau s'organise et définit sa place au sein de l'appareil fédéral. Pour l'essentiel, ses fonctions se limitent à assurer un service de traduction, principalement de l'anglais vers le français, aux ministères d'un État désireux d'offrir à la population ses principales publications dans les deux langues officielles du pays.

Déjà à cette époque, les traducteurs participent à des projets internationaux, notamment pendant la guerre, mais ces activités internationales sont peu nombreuses et ponctuelles. Elles ne s'intègrent pas dans un plan de développement planifié.

Après s'être occupé en priorité de la traduction des textes parlementaires (débat et comités), les autorités du Bureau sont amenées à élargir l'éventail des services offerts en mettant sur pied un centre de terminologie et en organisant l'interprétation simultanée. Malgré cela, en 1964, le budget global du service n'atteint pas deux millions de dollars et les effectifs du Bureau sont encore modestes : 339 employés. (Le Bureau recrutera à peu près le même nombre de traducteurs au cours de la seule année de 1974.)

À cette période de croissance continue, mais modérée, succèdent 20 ans d'expansion rapide tous azimuts qui propulsent le Bureau au rang de chef de file dans tous les domaines liés à la traduction au Canada. De 1964 à 1984, son budget annuel grimpe à 82 millions de dollars et le nombre de mots traduits annuellement à 300 millions. À l'origine, les services centralisés de traduction comptaient en tout et pour tout une soixantaine de traducteurs et une quinzaine d'employés de soutien. Au 31

janvier 1984, son personnel se composait de 907 traducteurs, 89 interprètes, 90 terminologues, 123 cadres et 552 employés de soutien pour un total de 1 761 employés.

Cet essor prodigieux s'explique par le fait que le Bureau s'est vu graduellement entraîné dans le courant du bilinguisme officiel. Depuis la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, mais surtout depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* de 1969, les dirigeants politiques manifestent la volonté très nette d'affirmer le caractère bilingue du Canada. Happé par ce courant, le Bureau a vu son mandat s'élargir progressivement. À telle enseigne qu'il est devenu un véritable «service linguistique national». Il n'est peut-être pas loin le jour où il faudra songer à lui trouver une désignation correspondant mieux à la nature de ses activités variées et à sa vocation nationale.

En effet, outre la traduction proprement dite, ses responsabilités englobent aujourd'hui l'interprétation en langues officielles et en langues étrangères, l'interprétation gestuelle, la recherche et la diffusion de l'information terminologique, la recherche en traduction automatique, la normalisation de la langue administrative ainsi que des services d'aide à la rédaction et de conseils linguistiques. Son rayonnement national déborde largement le cadre de la Fonction publique fédérale et s'étend aux provinces et aux entreprises privées désireuses de profiter de sa riche expérience en matière de langue. Le Bureau est, en outre, le principal porte-parole du gouvernement fédéral sur la scène linguistique internationale.

En constante mutation depuis 20 ans, il est aujourd'hui présent sur l'ensemble du territoire canadien et dessert plus de 150 clients; ses services multilingues produisent des traductions à partir d'une soixantaine de langues. Son influence sur la langue écrite au pays est donc loin d'être négligeable. Combien de gens savent que ce sont des traducteurs fédéraux qui sont à l'origine des termes «jurilinguiste» (jurilinguist) et «jurilinguistique» (jurilinguistics), «temporarisation» (*sunset law*), «dotation en personnel» (*staffing*), «profil de poste» (*job outlook* qui, sous l'influence de la traduction française, se mua en *job profile*), et d'une quantité d'autres termes courants en administration?

Convaincu que l'efficacité de la communication écrite et orale est tributaire de la qualité de l'expression, le Bureau a su perfectionner ses méthodes de travail et se doter de mécanismes de contrôle de la qualité de sa production au fur et à mesure que ses services se spécialisaient et que la technicité des documents traduits croissait. Il s'est donné des instruments de travail variés et fiables et il a mis à la disposition de son personnel opérationnel et de ses cadres des programmes de perfectionnement adaptés à leurs besoins. L'amateurisme de bonne volonté de l'époque héroïque d'avant la centralisation a progressivement cédé la place à un haut degré de professionnalisme.

Lorsque l'on jette un regard rétrospectif sur l'évolution du Bureau des traductions depuis sa fondation, on constate que la proportion de femmes qui composent son personnel augmente constamment, surtout à partir du début des années 70. Aujourd'hui, le Bureau compte une forte majorité de femmes. En janvier 1984, celles-ci représentaient 71,7 p. 100 de l'ensemble du personnel, et 56,6 p. 100 du groupe TR (traducteurs, réviseurs, terminologues, interprètes et cadres) contre à peine 14 p. 100, il y a 50 ans. Sur 123 cadres, 48 sont des femmes.

Par ailleurs, on constate que, depuis la fin des années 40, le volume de mots traduits à contrat n'a cessé de croître. Il représente aujourd'hui près de 25 p. 100 de la production globale du service; il était de l'ordre de 3 p. 100 tout au plus dans les années 40.

En raison de la nature de son mandat, de l'importance de ses besoins, de ses effectifs et des moyens financiers dont il dispose, le Bureau des traductions a été amené à prendre des initiatives

qui l'ont placé à l'avant-garde du progrès dans ses domaines de compétence. À plus d'une occasion, il a été un catalyseur de l'évolution de la traduction au pays.

Par exemple, l'initiative prise en 1968 par Henriot Mayer dans le domaine de la formation a eu un effet d'entraînement indéniable. On compte aujourd'hui au Canada pas moins de six programmes de baccalauréat en traduction trois programmes de maîtrise et une douzaine d'universités offrant un certificat ou une concentration dans cette discipline. On évalue à plus de 1 500 le nombre d'étudiants inscrits annuellement à un programme universitaire de traduction au pays.

Du côté de l'automatisation, le Bureau a réussi à trouver des champs d'application où l'ordinateur peut se révéler rentable. Depuis 1977, la machine traduit un volume important de documents de nature répétitive avec un degré de fidélité tout à fait acceptable. Et les recherches se poursuivent.

Par sa Banque de terminologie, le Bureau a rapidement acquis au pays et à travers le monde une réputation enviable. Cette banque est incontestablement l'une de ses plus belles réalisations. Le service terminologique assume trois fonctions principales : recherche, diffusion du résultat des recherches et prestation de service. Dix pour cent de ses activités sont d'ordre international.

Enfin, depuis quelques années, le Bureau des traductions, contribue directement à la promotion des langues officielles. Le Secrétariat d'État, dont il relève, s'est donné pour mission d'amener les Canadiens à mieux prendre conscience de l'égalité de statut des deux langues officielles et à leur offrir de meilleures possibilités de vivre pleinement tous les aspects de leur vie dans l'une ou l'autre de ces langues. En cherchant à atteindre ces objectifs, le Secrétariat d'État souhaite contribuer à intensifier chez tous les Canadiens le sentiment d'appartenance à leur pays.

En orientant son développement en fonction de ces grands objectifs nationaux, le Bureau des traductions du gouvernement du Canada sera encore plus que par le passé un organisme AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE.

